

L'ŒIL DE LA POLICE

Publication nationale

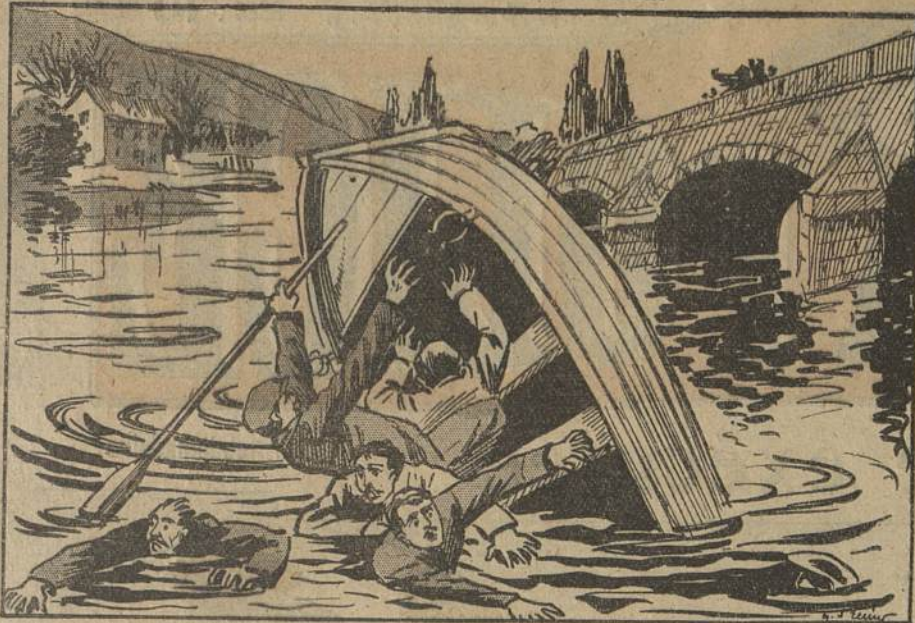
Une Femme exécutée

Hebdomadaire



Il est bien rare qu'en France, on conduise une femme à l'échafaud. Quelque fût le crime qu'on ait pu reprocher à beaucoup de femmes, elles ont toutes bénéficié au dernier moment d'une commutation de peine qu'elles attendaient d'ailleurs depuis le jour de leur condamnation.
Les pays étrangers se laissent moins tou-
(Lire la suite page 2.)

Victimes du Travail.



Cinq ouvriers terrassiers, coupés à passer du sable dans un flot de l'Allier, entre le pont et la passerelle des Courses à Vichy, traversaient un bras de la rivière après leur repas pour reprendre leur travail, lorsque, en raison du courant très fort occasionné par les pluies, la barque chavira et les cinq ouvriers furent jetés à l'eau. Deux furent entraînés par le courant et ne purent être sauvés, malgré la rapidité des secours organisés. Des trois autres, l'un put prendre pied sur le sable, un autre, entraîné par le courant sur une distance de plus de 200 mètres, à la nage, put s'accrocher à un pilier de la passerelle qui avait immédiatement pris un bateau pour se porter à leur secours: quant au troisième, il put gagner la rive à la nage.

Une Femme exécutée (Suite)

cher par la pitié que nous ressentons si facilement pour des êtres soi-disant faibles, même quand ceux-ci sont des criminels; l'Allemagne n'hésite pas d'appliquer la peine capitale aux femmes qui l'ont méritée.

Il y a deux ans, une exécution avait lieu en Prusse. Il vient d'y en avoir une seconde.

Une couturière, Valesca Bunzel, qui avait assassiné dans sa demeure un vieillard de 90 ans, ancien employé des chemins de fer, nommé Karl Weiss et qui avait pillé sa maison, a eu la tête tranchée d'un coup de hache par le bourreau.

Selon la coutume, l'exécution eut lieu dans la cour de la prison. La terrible nouvelle lui fut annoncée près de quinze heures avant la marche à la mort. On introduisit auprès d'elle un chapelain et celui-ci l'exhorta de ses prières.

A six heures du matin, les autorités prirent possession de la condamnée et le funèbre cortège se mit en marche. Une quinzaine de personnes assistaient à l'exécution.

Soutenu par le chapelain, Valesca Bunzel, les mains liées derrière le dos, le corsage largement échancré, vint s'agenouiller devant le billot sur lequel le bourreau lui plaça la tête. Puis, brandissant sa lourde hache, l'exécuteur la lui trancha d'un seul coup.

Des affiches placardées sur la porte de la prison annoncèrent au public que l'expiation avait eu lieu.

Le fouet aux apaches

La session de la Cour d'assises étant close dans les Bouches-du-Rhône, les membres du jury frappés du nombre toujours croissant de jeunes accusés reconnus coupables, ont adressé au garde des sceaux une lettre lui exprimant le vœu que des châtiments corporels soient inscrits dans nos lois pour punir sévèrement les attentats commis avec violence contre les personnes et les propriétés.

Contre les outrages aux mœurs

M. Théodore Girard, garde des sceaux, a déposé sur le bureau du Sénat un projet de loi, portant approbation de la convention conclue entre les Etats contractants à la Conférence internationale de 1910, sur les outrages aux bonnes mœurs.

Voici le texte de loi proposé par le ministre de la justice, pour que notre législation se conforme aux prescriptions de la Conférence internationale :

L'article premier de la loi du 2 août 1882, modifiée par les lois des 16 mars 1898 et 7 avril 1908, est modifié ainsi qu'il suit :

« Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 5.000 francs quiconque aura commis le délit d'outrage aux bonnes mœurs :

« Par la fabrication ou la détention en vue d'en faire commerce ou distribution, par la vente ou l'offre même non publiques, l'exposition, l'affichage ou la distribution sur la voie publique ou dans les lieux publics d'écrits, d'imprimés autres que le livre, d'affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, objets ou images obscènes ou contraires aux bonnes mœurs.

« En important ou faisant importer, en transportant pour le même but les mêmes écrits,

« imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, objets ou images.

« Par leur distribution à domicile, par leur remise, sous bande ou sous enveloppe non fermée, à la poste ou à tout agent de distribution ou de transport.

« Par des chants non autorisés proférés publiquement, par des annonces ou correspondances publiques.

Cet intéressant projet de loi a été renvoyé à une commission spéciale.

Une grève de magistrats

Cette grève vient de se produire à Mons, à l'audience correctionnelle. Depuis longtemps le rôle était exagérément encombré et, au lieu de dédoubler les audiences en créant des juges supplémentaires, il fut décidé que les magistrats siègeraient deux fois plus.

Résultat : l'un d'eux se présenta seul ; trois de ses collègues prévinrent qu'ils étaient malades, et le quatrième, qu'il ne voulait pas siéger. Le juge présent exposa la situation aux plaignants en leur demandant d'ajourner les débats. Comme ils n'y paraissaient pas disposés, le non-greviste dut alors composer un tribunal de fortune avec des avocats.

Comme il n'y a pas de raison pour que les grevistes de la robe reviennent à de meilleurs sentiments, l'émotion est grande dans tout le Hainaut.

Contre les épingles à chapeau

Les accidents causés par la longueur démesurée des épingles à chapeau a déterminé à Berlin un mouvement d'opinion en faveur de la suppression de ces accessoires meurtriers. C'est ainsi que la direction de la Compagnie des omnibus et celle des tramways de Berlin viennent d'avertir le préfet de police qu'elles interdiraient l'accès de leurs voitures aux dames porteuses de ces dangereuses épingles.

Une reine de Bohémiens

On annonce de Cincinnati la mort, à l'âge de 25 ans, de Jessie Haversham, la fille du millionnaire de Baltimore, autrement connue sous le nom de « reine des bohémiens ». A l'âge de 14 ans, la jeune fille, qui avait été jusque-là élevée dans le luxe de la maison paternelle où les richesses les plus diverses s'offraient à elle, fit connaissance de quelques bohémiens. Sa vie fut dès lors complètement changée. Ne trouvant plus de plaisir à vivre dans la société de Baltimore, où elle était réputée pour sa beauté éclatante, elle s'enfuit du home paternel, et ce fut en vain que M. Haversham mit en mouvement tous les meilleurs limiers et détectives américains. La jeune fille était perdue pour la société. On apprit ensuite son mariage avec le roi des bohémiens, Jorgas Michele.

Un officier qui trichait au jeu

Un retentissant scandale mondial a éclaté à Munich. Le capitaine comte von Hartmann, aide de camp du prince Henri de Bavière, a été surpris tandis qu'il trichait au jeu.

Le Parquet, avisé de cette affaire, a voulu au préalable en référer aux autorités militaires, et le capitaine a pu ainsi s'enfuir en Autriche.

L'officier possédait jadis une grosse fortune, qu'il a dilapidée au jeu. Cependant, ces temps derniers, la chance parut lui sourire, car il gagna de fortes sommes. Des soupçons s'étant fait jour, le capitaine fut étroitement surveillé et pris en flagrant délit. Dans la poche intérieure de son habit, on saisit un jeu de cartes biseauté.

UN CRIME D'IL Y A CENT ANS

Un fait divers assez banal au premier abord — la découverte d'un squelette humain dans la forêt de Quitzow, près de Perleberg (Pignitz) — est appelé à provoquer de nouvelles discussions sur un événement vieux de cent un ans, et qui, jusqu'à ce jour, est enveloppé du mystère le plus impenétrable.

Voici les faits : Lord Benjamin Bathurst, plénipotentiaire anglais, venait de suivre, au grand quartier général autrichien, les opérations de la campagne de 1809. Le traité de Vienne signé (18 octobre) et sa présence dans cette capitale n'ayant plus de raison d'être, au surplus, assailli des plus sombres pressentiments — il était hanté par une terreur folle de tomber entre les mains de la police française — il quitta cette ville dans l'intention de gagner Hambourg et de s'y embarquer à destination de Londres.

Après un séjour de quelques jours à Berlin, il partit et, en cours de route, à Perleberg, il disparut. On raconta alors que la police de Napoléon l'avait supprimé.

Des recherches minutieuses furent ordonnées : son manteau fut retrouvé dans une cave, sous un tas de bois, à Perleberg, sa culotte dans la forêt de Quitzow, près de Perleberg ; son chapeau sur les bords de la Stepnitz, petit affluent de l'Elbe. Mais le corps demeura introuvable.

Or, ces jours derniers, des bûcherons travaillant dans la forêt de Quitzow, à l'endroit où, d'après la tradition, aurait été découverte la culotte de lord Bathurst, se sont trouvés en présence d'un squelette en bon état de conservation, et l'opinion à Perleberg est que ces restes ne peuvent être que ceux de lord Bathurst.

L'affaire en est là.

Un cas de polygamie

La polygamie est un cas pendable, répétait-on à M. de Pourcagnac ; mais ce qui reste vrai pour les hommes ne saurait atteindre ces dames. Ainsi vient d'en décider le Conseil d'Etat, contre le ministre de la guerre.

La dame Mokretar-Krarroubi, veuve d'un lieutenant du 2^e régiment de tirailleurs algériens décédé d'un coup de feu lors de l'expédition du Maroc, s'était vu refuser par le ministre de la guerre une pension de veuve par le motif que son mari, indigène musulman, était polygame.

Suivant l'administration de la guerre, il est indispensable que la monogamie soit nettement établie lors du décès du mari, la législation française ne pouvant reconnaître qu'une seule veuve.

Le premier mariage avec la requérante avait été célébré en 1899 devant l'officier de l'état civil français. Le second, contracté en 1907, et ait un mariage musulman, contracté par le lieutenant Mokretar avec une autre femme.

La dame Mokretar a réclamé devant le Conseil d'Etat, qui vient de lui donner raison.

Une prison modèle

Madrid possède une prison justement citée comme un établissement modèle. Les pensionnaires y trouvent des commodités de toutes sortes, et y lisent, par exemple, un journal intitulé la Fuerza (la force) et dirigé par un savant d'une rare compétence, M. Raphael Saillas.

Ce directeur a recruté, parmi ses co-détenus un petit groupe de journalistes, improvisés ou non, qui rédigent, composent et répandent la Fuerza. Celle-ci est imprimée en beaux caractères.

Le rédacteur en chef est un escroc, illustre dans la pègre internationale et à qui son métier a appris toutes les langues.

Il peut écrire des articles en castillan, en français, en allemand, en italien, en anglais, ce qui prête au journal une saveur toute cosmopolite. Il habite, ainsi que tous ses collaborateurs, la galerie du second étage, appelée pour cette raison galerie des intellectuels.

Le journal possède encore un personnel administratif, des distributeurs, des actionnaires et des agents de publicité. Les annonces occupent en effet toute la quatrième page ; les prisonniers apprennent à quel prix ils peuvent obtenir une tasse de café, des pantoufles, du linge, des allumettes et des leçons variées.

Beaucoup de réclames proposent des prêts sur gages. Mais, à côté de ces intérêts matériels, une large place est faite à la littérature et même à la philologie. Toute la prison

se passionne quelquefois sur l'écriture ou l'origine d'un mot. Il y a, bien entendu, une chronique financière et, chose plus rare dans la presse, une colonne réservée aux poètes dans chaque numéro.

L'avocate entravée

Une scène amusante vient de se passer à la Cour suprême de Washington ; elle provoque les commentaires de toute la presse.

Miss Adeline Burd, avocate à New-York, se présentait pour plaider devant la Cour ; mais l'huissier l'empêcha d'entrer, sous prétexte qu'elle était « entravée » à l'excès.

Le pudique personnage dit qu'il ne pouvait permettre qu'une femme parût devant la Cour dans une tenue aussi peu digne.

L'avocate protesta ; mais l'huissier fit une longue résistance ; à la fin, elle dut recourir à un collègue qui repoussa l'huissier de vive force et ouvrit à la belle entravée l'entrée du prétoire.

Un croque-mort qui meurt de peur

Dans le village de Kass (Hongrie), un croque-mort, après une journée laborieuse, s'était réfugié, le soir venu, dans la chapelle mortuaire de la localité pour y passer la nuit. Le hasard voulut que, quelques instants avant l'entrée du croque-mort dans la chapelle mortuaire, un vagabond y vint se réfugier. Dans la nuit, le vagabond réveilla par ses ronflements sonores le croque-mort qui, croyant avoir à faire à des spectres, se mit à crier comme un fou dans les ténèbres.

Les deux hommes vinrent à se rencontrer. Une lutte sauvage s'engagea aussitôt. Quand, à bout de forces et se voyant perdu, le vagabond cria : « Ne troublez pas la voix des morts ! » Cette phrase fatidique terrifia le croque-mort qui lâcha son adversaire et tomba à la renverse, mort d'émotion.

Fatale méprise

Un cas tragique est signalé de Crémone. Une famille de la bonne société de la ville, la famille Savini, avait eu le malheur de perdre l'aîné des deux jeunes filles de la maison. Un matin, la mère étant souffrante, avait demandé à son autre fille de lui apporter de l'eau purgative qui était dans un placard. Ayant bu, la malheureuse fut prise de douleurs terribles, auxquelles elle devait succomber. On ne tarda pas à s'apercevoir que, par erreur, à la place de l'eau qu'elle avait demandée, on lui avait servi, comme boisson, du sublimé préparé pour conserver, moyennant des injections, le cadavre de la fille défunte.

Quand sa fille se fut aperçue de son erreur, elle devint subitement folle.

CONCOURS N° 30 (6 Séries)

CHOPARD LE BRACONNIER

CINQUIÈME SÉRIE (Voir la notice page 11.)

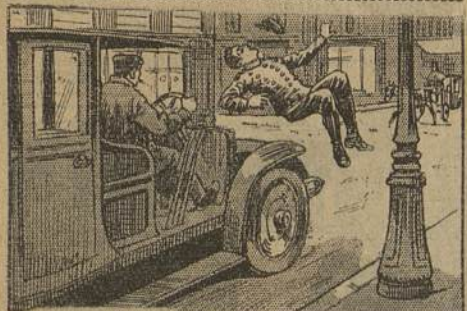


L'ŒIL DE LA POLICE, chaque mercredi : 12 grandes pages, 3000 lignes de texte, 50 gravures en noir et en couleurs, 10^e le numéro, EN VENTE PARTOUT



DE LA POLICE DANS LE NORD

BRACONNIERS ET GENDARMES. — A Bonavis, près de Cambrai, un braconnier a tiré sur les gendarmes de la brigade de Gouzeaucourt deux coups de fusil. Un gendarme a été grièvement atteint à l'épaule et au cou. Il est soigné à l'hôpital militaire de Cambrai. Un autre, a en son képi traversé par une balle. Un mandat d'arrêt a été décerné contre deux inculpés. **CAMBRAI.**



ACCIDENT D'AUTO. — Demeurée veuve avec sept enfants une pauvre femme mit l'un d'eux, âgé de trois ans, dans une agence de presse comme porteur de dépêches. Le malheureux enfant faisait son service l'autre jour quand, en passant près de l'hôpital militaire, il traversa la rue sans voir une automobile qui arrivait à toute allure. Renversé par le véhicule, il fut tué net. **LILLE.**



CHAGRIN D'AMOUR. — Abandonnée par son fiancé, la fille d'un garde-chasse eut ne pas pouvoir survivre à son amour. Elle prit le fusil de son père, l'arma et, plaçant le canon de l'arme sur sa tempe, elle pressa la détente. La tête transpercée, elle fut tuée sur le coup. **LILLE.**

COUP DE COUTEAU. — Deux ouvriers, au travail, ayant des querelles à un de leurs camarades de s'enivrer, celui-ci sortit un couteau de sa poche et tenta d'en porter un coup à la poitrine d'un de ses camarades. Fort heureusement ce dernier réussit à parer le coup dont il était menacé et ne reçut qu'une légère blessure à la main gauche. **MONTERME.**



UN HOMME ASSOMÉ. — Après la sortie de l'usine, un ouvrier de briques regagnait sa demeure. Tout à coup, il entendit des pas derrière lui. En même temps, il recevait d'un inconnu un terrible coup de règle de maçon. Atteint à la tête, il tomba évanoui, perdant son sang en abondance. On rechercha le coupable. **FOUQUEREUIL.**

L'HOMME SANS TÊTE

Grand roman policier *

PAR H. DE VERE STACPOOLE

(Traduction de Michel Epy)

CHAPITRE XXV (Suite).

— Pardonnez-moi, vous en avez vu une, car ce buste de Sir Anthony Gyde était de lui, autant que je peux savoir.
— Il avait du génie. Il avait l'œil brillant, le regard concentré qu'on remarque rarement chez les hommes de peu de talent. Mais encore ces regards parfois se dérobaient, s'égarèrent, exprimaient des choses si étranges que personne n'aurait pu se tromper... Il y avait de la folie en cet homme...
Freyberger, voyant qu'il n'apprendrait pas autre chose, serra la main d'Antonides et lui recommanda de se trouver à sept heures et demie à l'hôtel Langham.

CHAPITRE XXVI

A sept heures sonnantes, Freyberger descendait de voiture devant l'hôtel Langham. Mlle Lefarge avait donné l'ordre d'introduire tout visiteur qui la demanderait.
Freyberger suivit un domestique dans les escaliers couverts d'épais tapis. Devant une porte du premier étage le domestique s'arrêta.

— Qui dois-je annoncer ?
— Gustave Freyberger.
Le domestique revint au bout d'une seconde et fit entrer le détective qui se trouva en présence de trois personnes.

Une vieille dame aux cheveux blancs, une jeune personne qu'il reconnut instinctivement comme étant Mlle Lefarge et un homme de trente à trente-cinq ans, au visage tout rasé, l'air anglais.

Le détective eut tôt fait de se rendre compte de tout cela. Il comprit aisément que la jeune fille fut accompagnée d'une vieille dame, amie ou parente, mais la présence de ce gentleman l'intrigua. Les femmes étaient françaises, c'était évident, mais leur compagnon était anglais.

Il est inutile de dire que c'était Hellier. Cécile Lefarge se tourna vers le nouveau venu, puis s'avança, la main tendue avec une amabilité et une bonne grâce si parfaites que l'inébranlable Freyberger fut touché lui-même.

— Il est inutile de vous le demander, je pense, dit-elle. Je suis sûre que vous êtes la personne qui a télégraphié à M. Hamard pour avoir un entretien avec moi. Je suis Cécile Lefarge.

— Mademoiselle, répondit le détective avec une belle modestie, la communication reçue par M. Hamard émanait de notre directeur des recherches criminelles. Je ne suis que son délégué, chargé d'enquêter dans une certaine affaire. Un crime a été commis en Angleterre. Au cours de l'enquête, j'ai retrouvé, par un singulier hasard, des traces d'un autre crime commis à Paris...

— Il y a huit ans ?
— Excusez-moi, mademoiselle ; il y a huit ans et cinq mois.

— Oui, je crois ; mais avant de continuer, je vous prie de m'excuser si je prends certaines précautions. L'affaire est très importante. Je voudrais être bien sûr de mon

fait. Vous êtes mademoiselle Lefarge ; cette dame...

— Est ma tante, Madame de Warentz.
— Merci, et ce monsieur...
Cécile Lefarge rougit légèrement.
— C'est un excellent ami, M. Hellier.
Hellier sortit sa carte et la tendit à Freyberger.

— Voici mes nom et adresse, dit-il. Je vous assure que ce qui pourra être dit ici ne sera pas ébruité de mon fait. Mlle Lefarge m'a confié les pénibles détails de l'événement qui s'est produit à Paris, il y a huit ans, et j'ai fait moi-même quelques investigations sur cette affaire. J'ai passé quelque temps à Paris pour étudier le dossier et il se peut que je puisse vous aider en une faible mesure si toutefois cette offre n'est pas hors de propos...

Freyberger s'inclina avec une certaine raideur. Il avait en horreur le détective amateur ; l'affaire Gyde était son bien et il ne désirait aucune aide de personne.

— Merci, dit-il. Puis, se tournant vers Mlle Lefarge : Je veux être sincère avec vous ; je vous ai fait faire un long voyage, je vous ai fait transmettre un message urgent, et cependant, je ne puis encore vous donner aucune espérance ferme au sujet de ce qui vous a fait beaucoup souffrir depuis huit ans.

— Pas d'espoir !
— Je veux dire que je ne puis pas vous laisser espérer que M. Lefarge soit vivant.

— Vivant ! Ah ! non ! Il est mort, hélas ; mon cher père est mort ; mon instinct me le dit depuis longtemps. Mais tout ce que j'espère, c'est sa réhabilitation.

— Eh bien, cela, je puis vous le laisser espérer, dit Freyberger simplement.

Ils se tenaient l'un devant l'autre. Mlle Lefarge se jeta dans un fauteuil et invita le détective à s'asseoir à côté d'elle.

— Je dois vous dire d'abord, continua Freyberger, qu'un crime affreux a été commis en Angleterre, un crime presque exactement pareil à celui de la rue Turbigo, il y a huit ans.

— Ah !
— Nous croyons que le criminel est le même que celui de la rue Turbigo. Si nous pouvons prouver cela et arrêter ce criminel, le nom de votre père sera par là même réhabilité.

Cécile Lefarge soupira profondément. Elle croisa les mains sur ses genoux et considéra fixement l'homme qui lui apportait de si beaux espoirs. A le voir si sûr de lui, si résolu, si gracieux et en même temps si fort, si intelligent et si calme, elle devinait qu'elle se trouvait enfin en présence de celui qu'elle attendait depuis huit ans, en présence de son vengeur.

— Continuez, je vous prie, dit-elle d'une voix harmonieuse.

— Il me faut d'abord, dit Freyberger, en sortant un petit paquet de sa poche, vous demander si vous reconnaissez ceci.

Il tendit une photographie à la jeune fille. Elle y jeta un coup d'œil, jeta un cri aigu comme si une épingle l'avait blessée...

— Müller ! cria-t-elle en repoussant le carton avec un geste d'horreur.

Freyberger reprit le portrait et le replaça dans sa poche après l'avoir montré à Hellier.

— Cette photographie est donc...



DE LA POLICE DANS L'OUEST

MATELOT ATTAQUÉ. — Un marin américain a été trouvé vers une heure du matin étendu sur la chaussée, rue de la Voûte, portant à la tête une grave blessure, d'où le sang s'échappait en abondance.
Transporté au poste de police du quartier Kléber, où il a reçu les soins que nécessitait son état, il a déclaré qu'il avait été assailli et dévalisé par deux civils qui avaient ensuite pris la fuite. **CHERBOURG.**



ENTRE MAR QUINS ET AGENT. — En entendant des cris dans la nuit, un agent se précipita et trouva deux soldats coloniaux en train de rouer de coups un marin américain. Les deux marins se tournèrent alors leur colère contre l'agent qu'ils frappèrent si brutalement qu'il dut cesser son service. Les deux coupables ont été arrêtés. **CHERBOURG.**



POUR S'AMUSER. — Un cultivateur de Foulletourte a surpris un soldat du 160^e d'infanterie, au moment où il plaçait sur la voie du train-tramway de Mayet une pièce de bois de cinquante kilos. Arrêté et remis aux mains des gendarmes, il a déclaré qu'il avait voulu assister à un déraillement. **LE MANS.**

VICTIME DE L'ALCOOL. — Un cultivateur aperçut sur un chemin, le corps d'une femme étendue à plat ventre, la tête dans le ruisseau. Il la releva et constata qu'elle avait cessé de vivre. La mort est due à l'alcoolisme. **BOURSEUL.**



DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE. — En se rendant à leur travail, deux ouvriers qui suivent les remparts découvrirent le cadavre d'une femme, âgée de 40 ans, qu'ils reconnurent pour être une ménagère du quartier. Son corsage et sa coiffe avaient été arrachés ; le corps était recouvert de feuilles mortes. On croit à un crime. **LORIENT.**

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

LE GENDRE DE LA VEUVE TROGNON

L'audience n'est pas encore ouverte. Théophile Boutonneau, équarrisseur, contre lequel sa belle-mère, la veuve Trognon, matelassière, a déposé une plainte pour violence et voies de fait, attend, non sans émotion, sur le banc des prévenus libres, le moment d'être interrogé par les juges. La veuve Trognon fait son entrée, une entrée sensationnelle. Grande, grosse, haute en couleur, elle bouscule les assistants, donne des coups de coudes dans la foule, marche, sans s'excuser, sur des pieds plus ou moins ensanglantés d'oignons et de poireaux, et finalement, après avoir fait piouetter l'huissier audientier qui veut s'opposer à son passage, elle vient s'affaler auprès de son gendre.

— Oui ! fait-elle. J'en puis plus ! J'me croyais en retard...

Puis, s'apercevant de la présence de Boutonneau, la femme colosse s'écrie :

— Tiens ! Te voilà, gredin !... La santé est toujours bonne ?

— Pas mal, merci, belle-mère, répond le gendre. Ca boulotte... Et d'voilà part ?

LA VEUVE TROGNON. — Comme tu vois... On pourrait s'porter plus mal, gredin.

BOUTONNEAU. — Allons, tant mieux, belle-mère... J'vois avec plaisir que vous êtes de bonne humeur. C'est la preuve que vous n'avez pas trop été endommagée de la chose de l'affaire de l'aut' jour.

LA VEUVE TROGNON. — Tu parles, gredin !... Au bout de trois semaines, j'étais guérie... Ca te fait bisquer, dis, que j'suis pas crevée !...

Et Boutonneau, la voix douce et l'œil câlin :

— Si on peut dire, belle-mère !... Vous savez bien que j'vous hais pas... Vous vous rappelez pas que dans les temps d'autrefois j'avais un béguin pour vous ?... Et un béguin qu'était pas dans une musette !...

A cette allusion, la veuve Trognon fait la grimace.

— Sufficit et motus ! dit-elle. Assez causé là-dessus !

BOUTONNEAU. — Pisque vous m'avez pardonné cette fois-là !... Vous pouvez bien m'pardonner encore une fois pour un ou deux méchants coups de poing.

LA VEUVE TROGNON. — J'dis pas oui ; j'dis pas non... Attendons les juges et on verra...

BOUTONNEAU. — Vous serez gentille tout plein, belle-mère. Et vous verrez comme je vous aimerai.

LA VEUVE TROGNON. — Ah ! non, gredin, pas de ça !... Quand t'aimes quelqu'un, t'y mets trop de feu, c'est comme quand tu cognes...

L'huissier interrompt le dialogue, en annonçant :

— Le tribunal, messieurs.

Il est procédé rapidement au renvoi de quelques affaires et la voix de l'huissier glapit :

— Veuve Trognon contre Boutonneau Théophile !

Les deux parties se lèvent et saluent. La veuve Trognon sans attendre que le président l'interroge, commence à raconter sa petite histoire :

— C'est pas que Théophile, mon gendre, dit-elle, soye un mauvais garçon, mais il a le sang chaud et il a besoin d'être calmé. J'me rétracte de tout, mon tribunal, je lui pardonne et je r'tire ma plainte, si vous voulez bien lui donner une petite leçon.

LE PRÉSIDENT. — Qu'entendez-vous par une petite leçon ?

LA VEUVE TROGNON. — Deux ou trois mois de cachot, pas plus... simple histoire que ça lui serve d'avertissement.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez l'avertissement sévère ; oui ou non, maintenez-vous votre plainte ? Oui ou non la retirez-vous ? C'est une réponse formelle que je vous demande.

LA VEUVE TROGNON. — J'la retire sans la r'tirer... C'que j'voudrais, mon tribunal, c'est qu'ça soye une petite leçon qui lui serve pour son inculpation à l'avenir, sans qu'ça tire à conséquence... N'gardez le qu'un mois ou deux au cachot, si vous voulez, mais mettez-le au pain sec et à l'eau. (Elle se tourne vers son

gendre.) Ca te rafraichira les idées, gredin. (Elle s'adresse de nouveau au président.) Tel que vous le voyez, ce gredin-là, mon tribunal, c'est pas un mauvais homme, mais ça a le sang vil... C'est brutal comme un cheval, à force de les fréquenter d'son état d'équarrisseur, surtout quand il a le nez sale... Et il l'a plus souvent qu'à son tour... J'lui en veux pas pour ça... C'est l'métier qui l'vaut... A part ça, pas fainéant, pas trop dépensier... Ma fille aurait pu tomber plus mal.

LE PRÉSIDENT. — Qu'en dit-elle, votre fille, de son mari ?

LA VEUVE TROGNON. — Elle en dit rien. Et d'ailleurs c'est pas à elle à en dire même la grosseur de l'œil d'une puce. Il a reconnu ses quat'z'enfants, qu'aucun des pères n'a eu l'amabilité de la même politesse. Et elle l'a planté là, en lui laissant les gosses, une heure après la mairie.

LE PRÉSIDENT. — Et Boutonneau élève les enfants des autres ?

LA VEUVE TROGNON. — Oui, mon tribunal. Même que c'est à propos de l'ainée, au sujet d'un rien, qu'est venue la dispute et que j'ai encaissé de deux coups de mouchoir, si ce n'est trois, ou même quat' ou cinq, en plein dans les estomacs.

LE PRÉSIDENT. — Des coups de mouchoir, ce n'est pas bien douloureux.

LA VEUVE TROGNON. — Y'a des fois, mon tribunal. Les équarrisseurs, ça s'mouche avec ses doigts.



DE LA POLICE dans la Vallée du Rhône

DRAME DE LA VENGEANCE. — Le cadavre d'un ouvrier camionneur âgé de vingt-sept ans, a été trouvé dans la rue des Jardins, proche le Prado. Le corps était étendu sur le trottoir, la face contre terre, et, de l'examen médical, il ressort que l'infortuné a été tué à l'aide d'une lame très mince, celle d'une canne à épée, probablement.
L'ouvrier avait participé, il y a quelques semaines, à une rixe saulante et sa mort n'est qu'une exécution résolue par ses adversaires dans cette affaire. Le coupable est arrêté.
MARSEILLE.



HORRIBLE ACCIDENT. — A la nuit tombante, le garçon d'une boulangerie revenait sur un char à bancs, quand il glissa de son siège et resta suspendu au marchepied par ses vêtements. Le malheureux, pris de boisson, ne put se dégager et fut traîné pendant trois kilomètres. On conserve peu d'espoir de le sauver.
NICE.



SUICIDE EN PLEINE RUE. — Prise d'une crise de neurasthénie, une jeune demi-mondaine arrêta un cocher et se fit conduire rue Sainte-Catherine. Là, descendant brusquement, elle confia son chien au cocher, remit à celui-ci un pourboire, et se tira deux coups de revolver dans la bouche. La mort fut instantanée.
AVIGNON.



BIZARRE ACCIDENT. — Chargé par son patron de jeter dans le Rhône trois boîtes de vieille poudre de chasse, un jeune homme partit, la cigarette aux lèvres. Une étincelle tomba de sa cigarette sur le paquet qui explosa et mit à mal l'infortuné jeune homme.
LYON.

— Celle de l'homme qui a fait le buste de mon père! oui, je le reconnais! Sa physionomie m'a hantée. Devrais-je vivre mille ans, je la verrais encore rien qu'en y pensant...

— Maintenant, dit Freyberger, je ne veux pas vous faire de peine, mais encore dois-je vous dire des choses désagréables. Vous savez qu'aux yeux du monde, M. Lefarge est coupable.

— Hélas! dit-elle, oui, je le sais... trop.
— Vous connaissez les charges écrasantes réunies contre lui?

— Oui.
— Vous en avez vous-même apprécié la logique et la force?

— Oui.
— Cependant, vous n'avez jamais cru que votre père pût être coupable de ce crime?

— Non, jamais, pas une seconde.
— Avez-vous des raisons spéciales pour avoir ainsi toujours cru en son innocence?

— Non.
— Cependant...
— Cependant, je sais qu'il est innocent.

Ah! monsieur Freyberger, la logique n'est pas tout dans ce monde, et pour bien des gens, le sentiment et l'instinct lui sont supérieurs. Je sais que mon cher père était innocent et vous me demandez quelles sont mes raisons. Je ne puis que répondre : je le crois comme je le crois que le soleil brille, même lorsqu'il est caché par des nuages. Pour moi la chose est sûre et je n'ai rien de plus à dire.

— Je vous approuve. Parlons alors de ce nommé Müller. Il vous avait fait mauvaise impression?

— Il m'a fait l'impression d'un cauchemar horrible.

— L'avez-vous vu plusieurs fois?

— Oui, mon cher père l'avait amené chez nous. Mon père était si bon, si confiant; il ne voyait de mal nulle part. Pourvu qu'un homme eût du talent, c'est tout ce qu'il demandait. Plusieurs grands artistes d'aujourd'hui doivent tout à mon père.

Freyberger avait étudié Mlle Lefarge depuis son entrée dans la chambre. Ce n'était pas une femme ordinaire. Elle montrait une intelligence, une force de volonté, un sens commun si développés que Freyberger n'hésita pas à lui exposer toutes les analogies découvertes entre l'affaire Lefarge et l'affaire Gyde.

Il parla d'une façon claire et concise pendant une dizaine de minutes.

— Si tout cela est juste, dit enfin Mlle Lefarge, cela ne fait que confirmer mon opinion, savoir que Müller, par quelque abominable procédé inventé par lui, a détruit corps, âme et réputation de mon père, exactement comme il a détruit Sir Anthony Gyde.

— C'est aussi mon opinion, dit Hellier qui avait écouté l'exposé du détective avec une admiration profonde.

— Maintenant, dit Freyberger, avez-vous ici le buste de M. Lefarge exécuté par cet homme?

— Oui, répondit Cécile. Il est dans la chambre voisine. Je l'ai apporté, espérant que cela pourrait être de quelque utilité.

Freyberger la regarda avec admiration.

— Ce sera, en effet, d'une grande utilité, et je vous remercie d'y avoir pensé. Je voudrais le voir et aussi le montrer à un ami que j'attends ici d'un moment à l'autre. C'est un homme du métier qui a reconstitué le buste de Gyde et son avis sera très précieux.

Mlle Lefarge passa dans la pièce contiguë, et en revint avec un lourd paquet enveloppé de linges blancs. Elle plaça le paquet sur une table, défit les linges et le buste de M. Lefarge, qu'Hellier avait déjà vu apparut.

Freyberger l'examina longuement et attentivement. Mlle Lefarge, le considérant anxieusement, crut lire une certaine satisfaction sur sa physionomie.

— Eh bien, dit-elle enfin, croyez-vous que cela puisse vous aider beaucoup? Qu'en pensez-vous?

— Ah! mademoiselle, répondit-il, mon opinion n'a guère de valeur, et c'est pour cela que j'ai convoqué un homme qui s'y connaît, qui est un vrai sorcier en ces sortes de choses; mais, continua-t-il en consultant sa montre, il est en retard, le sorcier...

A ce moment même, on frappa à la porte. Un domestique parut, portant sur un plateau une sale petite carte de visite. Cécile la prit et y lut :

J. ANTONIDES,
Antiquités et œuvres d'art
1006 Old Compton Street.

— Ce monsieur dit qu'il est attendu, dit le domestique en réprimant à grand-peine une forte envie de rire.

— Faites entrer, dit Cécile.
Vêtu d'une vieille houppelande de berger, Antonides entra. Il resta un moment sur le pas de la porte, hésitant, puis reconnaissant son ami Freyberger, il fit un pas en avant et se décida à saluer.

Freyberger alla à sa rencontre et Antonides l'attrapant par un bouton de son habit lui dit à voix basse :

— Un petit mot à l'oreille, monsieur Freyberger.

— Quoi donc? dit l'autre en le suivant dans l'antichambre.

— Est-ce que j'ai affaire ici avec vous ou avec cette jeune dame?

— Je suppose que par jeune dame vous voulez dire Mlle Lefarge?

— Oui.
— Eh bien, vous avez affaire avec moi. Pourquoi me demandez-vous cela?

— Simplement ceci, dit le vieux marchand qui d'un seul coup d'oeil avait évalué la fortune d'une jeune personne pouvant se permettre un appartement privé dans un grand hôtel de Londres... Simplement ceci : qu'est-ce que cela peut vous faire que je mettie un peu plus d'argent dans ma poche si ce n'est pas vous qui payez? Rompons notre marché et laissez-moi réclamer le prix de notre inspection à cette demoiselle...

— Attention, riposta Freyberger. Nous avons traité ensemble pour cinquante francs.

— Et le fiacre, et vous n'aurez pas un sou de plus. Ah! vraiment! Mais pour qui nous prenez-vous? Tenez, voilà l'argent d'avance. Voilà un billet de cinquante francs, et pour le fiacre, combien est-ce?

— Cinq francs.
— Trois suffiraient. Enfin en voilà cinq. Quel drôle d'homme vous êtes!

— Les affaires sont les affaires, monsieur Freyberger. Croyez-moi, vous aurez toujours raison d'établir d'avance les conditions de n'importe quelle affaire. Moi, j'ai perdu une fois dix francs et quinze centimes en oubliant de demander à l'avance le prix d'un voyage à Leicester. Il y a sept ans de cela, monsieur Freyberger. Il y a sept ans et je n'ai pas encore rattrapé ces dix francs quinze, rien ne me les a rendus, rien ne me les rendra jamais. Maintenant, voyons notre consultation.

Ils rentrèrent au salon. Freyberger présenta le vieillard et lui désigna le buste.

Antonides prit un étui à lunettes dans sa poche, en sortit une solide paire de lunettes montées sur acier, les ajusta sur son nez et se mit à examiner le buste attentivement.

— Eh bien? interrogea Freyberger.

— Eh bien, répondit l'autre sans se préoccuper des personnes présentes, il faut que vous soyez aveugles pour ne pas voir que ce buste est, au point de vue artistique, le frère jumeau de celui que j'ai réparé pour vous.

— J'en étais sûr, répliqua le détective.
(Lire la suite au prochain numéro.)

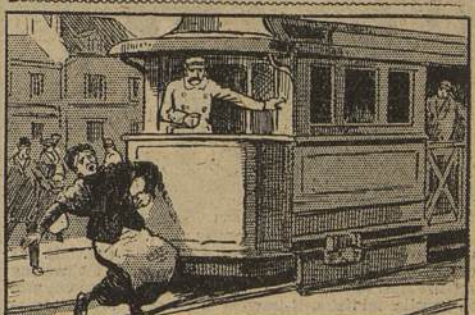


DE LA POLICE dans le Midi et le Centre

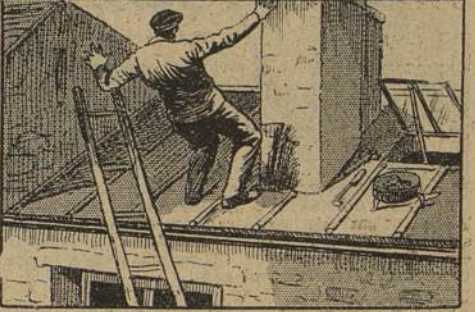
UN CRIME ATROCE. — On a écorché, à la prison un jeune forgeron, qui, au cours d'une rixe, à Glassac, a étranglé un père de famille nommé Solignac, puis a jeté son cadavre au fond d'un ravin, où il a été découvert dans la journée.

Solignac était père de cinq enfants. On suppose que le vol a été le mobile du crime.
L'enquête judiciaire suit son cours.
RODEZ.

UN ENFANT ASSASSINÉ. — Un enfant assisté de la Seine, âgé de onze ans, à Saint-Bonnot, a été assassiné.
L'individu soupçonné est un jeune homme de vingt-quatre ans, qui serait irresponsable. Le Parquet s'est rendu sur les lieux.
COSNE.



TAMPONNÉE PAR UN TRAMWAY. — Au moment où arrivait à toute allure un tramway électrique, une octogénaire traversait la chaussée de la rue Nationale. La pauvre vieille, atteinte de surdité, n'entendit pas les appels du wattman. Celui-ci bloqua les freins, mais il était trop tard. L'octogénaire fut renversée et relevée dans un état pitoyable. Son état est désespéré.
ROANNE.



TOMBÉ D'UN TOIT. — En travaillant sur le toit de la maison de son frère, un zingueur fut soudain pris de vertige. Il tomba dans le vide d'une hauteur de huit mètres. Relevé par des passants, il fut transporté à l'hôpital. Mais il était gravement blessé et ne tarda pas à expirer.
MONTEBRISON.



ENFANT BRULÉ VIF. — Deux époux vauquais à leurs occupations dans leur ferme. Ils avaient placé dans la cuisine, sur une chaise, près du feu, la couchette de leur jeune enfant, âgé de trois ans. En remuant, l'enfant fit tomber sa couchette qui prit feu. Quand les parents revinrent, ils trouvèrent le pauvre petit carbonisé.
TAILHAC.

BOUTONNEAU. — Vous saviez bien que j'étais bu, belle-mère, bu comme la bourrique à Rospierre. C'est une excuse.

LA VEUVE TROGNON. — Une excuse, si on veut... N'empêche que ton poing m'est entré dedans comme dans du saindoux...

BOUTONNEAU. — Faudra les faire durcir. On vend des pommades pour...

LE PRÉSIDENT. — Nous perdons un temps précieux. Voyons, une fois pour toutes, veuve Trognon, retirez-vous ou maintenez-vous votre plainte?

LA VEUVE TROGNON. — J'veus réitère, mon tribunal, que j'aurais voulu que vous lui f...chiez un p'tit avertissement. Vous n'pourez pas lui donner un p'tit pensum?

LE PRÉSIDENT. — Vous demandiez contre le prévenu le cachot; maintenant vous vous contentez d'un pensum. Vous allez finir par retirer votre plainte. Pensez à vos petits-enfants et espérez que le prévenu se corrigera, ne serait-ce que par reconnaissance.

BOUTONNEAU. — Et je vous aimerai bien, belle-mère.

LA VEUVE TROGNON, avec effroi. — Ah! ben non, par exemple! (Au président.) Quand il aime, ce gremlin-là, c'est encore plus pire que quand il haït... Dans les premiers jours d'un mariage, après la débânde de sa femme, j't'ai consolé d'mon mieux... Alors il s'a pris d'infection pour moi...

LE PRÉSIDENT. — C'était naturel.

LA VEUVE TROGNON. — Pas tant que ça!...

Demandez-lui voir un peu, à c'te gremlin. (Le prévenu baisse la tête.) J'peux pas vous raconter ça... d'ailleurs ça a paru dans les journaux d'époque...

LE SUBSTITUT, au président. — Le prévenu a comparu en cour d'assises pour avoir violé sa belle-mère. (Aplausissement général.) Les jurés ont trouvé cela tellement phénoménal qu'ils l'ont acquitté et ont fait une collecte en sa faveur!

Les juges, l'auditoire, le prévenu, la plaignante elle-même, tout le monde se tord dans un fou rire. Le président, lorsqu'il a repris son sérieux, dit avec le plus beau sang-froid du monde à la veuve Trognon :

— Considérez les coups de poing comme une compensation. Alors, c'est entendu, nous rayons l'affaire?

LA VEUVE TROGNON. — Ben oui, na... Seulement que c'gremlin là s'avise pas de recommencer ses...

BOUTONNEAU. — Ayez pas peur, belle-mère... Vous avez aujourd'hui douze ans de plus sur la peau. Et moi aussi.

L'ENNEMI DES FRITES

Un gardien de la paix fait la déposition suivante :

— En passant devant moi, le prévenu s'écria : « Les frites, ça me dégoutte! Si je con-

naissais l'animal qui les a inventés, il passerait un mauvais quart d'heure. »

LE PRÉVENU. — Erreur, mon président.

LE GARDIEN DE LA PAIX. — Alors j'ai arrêté cet homme et je l'ai conduit au commissariat de police, où procès-verbal a été dressé.

LE PRÉVENU. — Par erreur, mon président, par erreur.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous, oui ou non, insulté l'agent?

LE PRÉVENU. — Non, mon président. J'm'ai dit à moi-même, à haute voix, vu que j'ai l'oreille un peu dure : « Les frites, ça me dégoutte! » Et je m'ai ajouté, toujours à haute voix, vu que j'ai l'oreille un peu dure : « Si je connaissais l'animal qui les a inventées, il passerait un vilain quart d'heure. » Y'a rien d'insurrectionnel ni d'antipatriotique à haïr les frites.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais vous avez dit : les frites. C'est là un terme injurieux dont on se sert dans un certain monde pour désigner les agents.

LE GARDIEN DE LA PAIX. — Le prévenu a dit : les frites.

LE PRÉVENU. — Les frites. Y'a erreur. C'est moi qui vous le dis, y'a pas d'erreur. Y'a erreur, croyez-moi.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. — Le prévenu avait-il à la main un cornet de pommes de terre frites?

LE GARDIEN DE LA PAIX. — Nullement.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous vu dans le

voisinage un marchand de pommes de terre frites?

LE GARDIEN DE LA PAIX. — Il n'y avait là qu'un marchand de marrons qui servait deux sous de sa marchandise, dans un sac, à une petite particulière qui n'y était pas... dans un sac!

M. LE PRÉSIDENT, au prévenu. — Votre propos ne s'expliquerait pas.

LE PRÉVENU. — Mais si, mon président, parfaitement... Vu que ma bourgeoisie m'avait dit le matin qu'elle m'en ferait pour mon déjeuner... Et faut vous dire que, depuis le 1^{er} janvier jusqu'à la Saint-Sylvestre, depuis cinq ans que je suis en ménage avec elle, c'est toujours le même menu... Alors, ce jour-là, ne me sentant pas en appétit, ayant pourtant pris quatorze apéritifs...

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, oui. Vous avez pris quatorze apéritifs; vous étiez ivre et, comme tous les ivrognes, en passant devant un gardien de la paix, vous avez éprouvé le besoin de l'injurier.

LE PRÉVENU. — Pas du tout. Même que j'ai invité M. le commissaire à venir chez moi en manger des frites. Maintenant, mon président, laissez-moi vous expliquer...

Le président est comme le commissaire de police. Il ne veut rien savoir. Il coupe la parole à l'ennemi des frites en le condamnant à vingt-quatre heures de prison pour outrage et à cinq francs d'amende pour ivresse.

Le greffier.

FLEURS DE PARIS

Grand Roman Moderne

PAR MICHEL ZÉVACO

LXVIII

L'ATTAQUE NOCTURNE (Suite).

Les escarpes survivants, Biribi en tête, se ruèrent à travers toutes les pièces des combles et, cette fois, ils ne cherchaient plus à étouffer leurs pas...

Deux minutes encore... et ils revinrent...

— Quoi?... gronda-t-elle.
— Rien !...
— Charlot !... râla La Veuve.
— Rien !...
— Lise ! rugit La Veuve.
— Rien !...
— Malédiction !...

Un silence d'épouvante, de rage, de haine, pendant lequel on n'entendit que les respirations haletantes des escarpes. La Veuve jeta autour d'elle des regards sanglants. Et tout à coup, son rire éclata, son rire effroyable par où s'évadaient des sentiments voisins de la démence.

— Un !... Deux !... Trois !... Quatre !... Cinq macchabées !... Ça va bien !... Sans compter Jean Nib !... Qu'est-ce qu'il faisait là, celui-là !... C'est bien son tour !... Ça fait six !...

Elle riait. Biribi tenait son regard sauvage rivé sur Jean Nib, son regard où éclatait la fureur d'une intraduisible joie... Et Biribi grondait sans écouter La Veuve :

— Le v'là payé, le coup d'urin de la Pointe-aux-Lilas !...

— Ça fait six ! comptait le rire dément de La Veuve... Où est-elle ? reprit tout à coup la voix devenue morne, lasse, rauque. Envolee ! Partie !... Qui l'a prévenue ?... Qui a prévenu Charlot !... Idiote ! Stupide !... J'aurais dû savoir que Charlot serait prévenu et que Charlot m'enlèverait Lise !... Qui a prévenu !...

Son regard où brûlait une flamme de meurtre, où passaient des visions nébuleuses où la guillotine entrevue par son imagination dressait ses bras rouges, son regard faisait le tour des choses et des êtres qui étaient là... ce regard s'arrêta sur Zizi.

— C'est lui ! dit-elle. C'est lui qui a prévenu !... Ça va bien, ça en fait un de plus !... Tiens, tiens ! qu'est-ce que tu fous là, toi !... Ah ça ! Tu n'as pas tourné de l'œil !... Qu'est-ce que m'a raconté l'idiot de Pinot ?... Ah ça !... mais c'est bien toi !... Et la Morgue ?... La Morgue t'a donc lâchée ?...

Elle s'avancait à petits pas sur Marie Charmant qu'elle venait d'apercevoir.

Elle était livide. Les yeux plissés par mille rides dardaient seulement un double filet mince de flamme dévorante. Sa bouche se tordait dans un étrange pincement. Marie la voyait venir, dans un tel paroxysme d'épouvante que remuer un doigt ou proférer une plainte eût exigé d'elle un effort impossible...

— Une de perdue ! Une de retrouvée ! C'est toujours ça !... Biribi !...

Biribi était accroupi près de Rose-de-Corail et grognait parmi des insultes ignobles :

— J'te tiens à c'te fois, satanée gueuse !... Je t'ai ! Je t'aurai !... Y a pas à dire ! T'en reviendras, aie pas peur !... Un p'tit coup d'urin, ça t'adoucirait... dans huit jours il y paraîtra plus... dans huit jours tu seras la gigolette à mézigo et on portera en chœur le deuil de ton gigolo... De quoi ! gronda-t-il en se redressant à l'appel de La Veuve.

— Prends-les ! Toutes les deux ! Je te les donne ! Fais-en ce que tu veux !...

— Toutes les deux ! grogna l'effroyable bandit, dont l'œil terrible alla de Rose-de-Corail sans connaissance à Marie Charmant prostrée.

— Toutes les deux. Elles sont à toi. Une, t'en aurais pas assez ! A toi les deux !... Maintenant... maintenant... Tiens ! le remue, celui-là !...

Zizi venait de faire un mouvement. Mais aussitôt, il retomba à l'insensibilité.

* Voir L'ŒIL de la Police n° 44 à 101.

Déjà La Veuve ne paraissait plus faire attention à lui. Elle serrait son front à deux mains. Elle faisait un effort puissant pour se calmer, voir clair en elle-même et autour d'elle, oublier un instant la rage et la haine qui la dévorait, oublier que Lise lui échappait, et prendre les mesures inéluctables après une telle scène...

— Tiens ! ricana Biribi, où qu't'as dégoté les litrons, Tête-de-Veuve ?...

— Dans la turne à côté, fit l'un des escarpes qui apparaissait à ce moment avec quatre bouteilles aux bras. Y a tout un fourbi pour bouffer, jambon, pâté, bicheton...

— Ce sacré Tête-de-Veuve, il a l'œil, lui !... Ohé, les aminches, on va boulotter un morceau sur le poûce, et puis on verra.

Debout, ils se partagèrent les provisions découvertes par Tête-de-Veuve, et ils mangèrent buvant à même les bouteilles ; ils jetaient des regards hébétés sur les cadavres... ils étaient hideux.

En hâte, l'abominable repas fut terminé.

La Veuve les regardait faire et songeait.

— Maintenant, écoutez, dit-elle de sa voix redevenue calme, c'est-à-dire morne comme un glas. Écoutez bien et fourrez-vous la chose dans la caboche. Ou sans ça, de vous à moi, plus rien de fait. Il faut que rien, entendez-vous, rien ne se soit passé dans cette maison ! Il faut que les maîtres trouvent tout en bon ordre ! Il faut que rien ne donne l'éveil aux gens qui étaient ici, s'ils reviennent, si c'est seulement le hasard qui les a éloignés juste cette nuit !... Pour ça, écoutez :

D'abord, les macchabées dans le jardin, assez profond dans la terre pour que rien n'apparaisse. Et il faudra ratisser par-dessus les fosses. Est-ce compris, Biribi ?... Ensuite, l'escalier lavé et raclé, qu'il n'y ait plus la moindre tache de sang. As-tu entendu, Biribi ?... Ensuite qu'on ne touche pas à une aiguille, à une épingle, à rien ! Ce que vous pourriez emporter d'ici, ce ne serait rien à côté de ce que vous aurez avec moi. Quoi encore ?...

Ce gosse-là, fit-elle en touchant Zizi du bout du pied, faudra le porter chez moi. T'entends, Biribi ?... Quant aux deux femmes, t'en fais ton affaire. A la fin des fins, si, au petit jour, les maîtres viennent, il faut que tout soit en bon ordre. Ça va-t-il, Biribi ?...

— Ça va, La Veuve ! Ça va être fait dare dare ! Allons, ho, les aminches, au turbin !... Et l'effroyable turbin commença aussitôt, tandis que La Veuve descendait lentement l'escalier, franchissant le jardin, et disparaissait dans la nuit. Zizi, Marie Charmant et Rose-de-Corail furent descendus au rez-de-chaussée et attachés solidement, bien qu'ils fussent tous trois sans connaissance.

L'un des bandits reçut mission d'éponger et de racler les marches de l'escalier et le palier où avait eu lieu la bataille. Un autre commença à réparer activement les dégâts d'ailleurs peu importants qui avaient été faits à la porte d'entrée en la forçant. Les deux derniers et Biribi descendirent au jardin, cherchèrent et trouvèrent l'endroit où l'on mettait les outils de jardinage ; puis, sur un emplacement que Biribi choisit en plein sang-froid, ils commencèrent à creuser. Sans arrêt, avec une hâte fébrile, le funèbre travail se poursuivit pendant longtemps ; à deux heures du matin, la fosse avait près de trois mètres de profondeur...

Les cadavres furent descendus dans le jardin et disposés au fond de la fosse. Le dernier corps était celui de Jean Nib. Biribi se mit à ricaner en le saisissant par les épaules, tandis qu'un autre le prenait par les pieds... A ce moment, l'ignoble bandit tressaillit et pâlit...

Un faible gémissement venait de s'échapper des lèvres de Jean Nib !...

Biribi déposa précipitamment le corps sur la terre, s'agenouilla, colla son oreille à la poitrine, puis, se relevant en grondant avec une joie hideuse :

— Il n'est pas crevé !... Eh bien ! j'aime mieux ça !... Aussi, ça aurait été trop tôt fini, pour lui !... On va rigoler !...

Biribi acerroupi près du corps de Jean Nib demeura quelques minutes absorbé dans une monstrueuse méditation. Car le crime médite à sa façon. La brute habituée à des gestes qu'aucun travail cérébral n'a coordonnés se trouve pourtant quelquefois en présence de phénomènes qui la déroutent. Alors la brute rumine des embryons de pensée difforme, stropiés de la conscience qui se traînent dans la nuit de ces cerveaux... Biribi méditait.

Il méditait s'il devait achever Jean Nib d'un coup de talon sur le crâne... ou le jeter tout vivant dans la fosse... ou encore le garder pour quelque vengeance plus complète.

Mais tout d'abord il rejeta cette dernière idée qui, offrant une certaine complication, une sorte de raffinement, ne pouvait lui convenir. L'idée de le jeter vivant dans la fosse le séduisait parce qu'il se figurait que Jean Nib aurait là une affreuse et longue agonie.

Peut-être demeura-t-il assez longtemps plongé dans ces réflexions, car lorsqu'il se releva, il vit que ses deux aides avaient presque comblé la fosse. Il se retourna vers eux avec un grondement furieux.

— Nom de Dieu ! qui vous a dit de boucher le trou !

— Puisque t'as dit que le macchabée, là, il vit encore...

— Et après ! C'est-y une raison ?... Tas de vaches ! quoi qu'on va en faire, à c't'heure ! On a pas le temps de déboucher le trou !...

Les deux escarpes, appuyés sur leurs bèches, baissèrent la tête, se sentant fautifs ; l'un d'eux se gratta l'oreille, et l'autre s'esuya le front d'un revers de main.

— Ah ben ! firent-ils, consternés, n'en v'là une sacrée histoire ! Quoi qu'on va en fiche ?...

La nuit était noire, d'un noir opaque de grandes masses fuligineuses que trouaient au loin, par-dessus le mur du jardin, les buées de lumière blafarde éparées autour de quelque bec de gaz.

Ces paroles — si ce terme qui désigne le vocable humain peut s'appliquer à l'échange de pensées rampant aux derniers abîmes de la bestialité — ces paroles, donc, étaient murmurées à voix basse, indistincte, et sûrement quelqu'un placé à quatre pas des sinistres fossoyeurs ne le eût pas entendues.

Ils faisaient le moins de gestes possible... ils tâchaient de s'incorporer au silence et aux ténèbres...

Les deux fossoyeurs, debout, appuyés sur leurs bèches, Biribi près d'eux, la tête dans le cou, les poings serrés, cela faisait un fantastique et formidable groupe d'ombres...

Et sur le sol, c'était le corps de Jean Nib, immobile et raide.

Rien ne bougeait dans ce corps, rien... si ce n'est les paupières...

Au moment où Biribi se releva et se mit à grogner contre les fossoyeurs, ces paupières, d'un mouvement imperceptible, s'entr'ouvrirent, et le mince, le pâle rayon visuel alla s'accrocher à la silhouette monstrueuse de Biribi.

Le bandit, tout à coup, se retourna vers le corps...

Les paupières entr'ouvertes se refermèrent...

— Ben ! tu sais pas ? fit l'un des fossoyeurs, celui qui, ayant commencé par se gratter l'oreille, se raclait maintenant la tête à coups d'ongles.

— De quoi ? grogna Biribi.

— Ben... Foutons-le à l'eau, quoi qu't'en dis ?...

— Ça, on peut, ricana l'énorme brute. Oui, ça, c'est une idée. La Seine est là. A quoi que j'pensais donc ? Faut qu'y boive un bon coup, l'pauv' couillon. Justement, il aimait ça, d's'enfler de

l'eau... Finissez d'emplir el'trou, et faites bonne mesure...

Les deux fossoyeurs se remirent à l'ouvrage avec une hâte paisible et bien ordonnée ; les pelletées de terre tombaient symétriquement, sans bruit. Biribi, enjambant le corps de Jean Nib, se dirigea vers la grille, d'un glissement furtif, côtoyant les massifs de fusains, de rhododendrons et autres arbustes à feuilles persistantes. A la grille contre laquelle il colla son visage, il demeura cinq minutes, attentif des yeux et des oreilles... Nulle ombre suspecte, nul bruit... Il grommela :

— Pourvu que La Veuve aye pas eu l'culot de remmener le sapin !...

Alors, sa voix rauque, rude et rocaillieuse s'éleva dans la nuit, mais transformée en une voix de fausset, un filet de voix mince qui modula un cri prolongé sur la première syllabe en une sorte de coup de sifflet :

— Pi... ouït !...

Quelques minutes s'écoulèrent. Biribi demeurait, le visage collé aux barreaux de la grille. Quelque chose d'opaque, tout à coup, sans bruit, glissa devant lui, et s'arrêta... C'était une voiture fermée, identiquement pareille aux fiacres de Paris ; seulement, les lanternes étaient éteintes ; les sabots du cheval et les roues du fiacre étaient entourés de toile d'emballage.

C'était la voiture qui devait emporter Lise et Gérard...

Elle allait emporter Rose-de-Corail et Marie Charmant.

— Y a que les voyageurs de changés, voilà tout, ricana Biribi en s'éloignant rapidement vers la maison.

Bientôt, il reparut portant Rose-de-Corail dans ses bras. Le Rouquin portait Zizi. La rôdeuse et le voyou étaient sans connaissance... Puis Biribi fit un second voyage et cette fois, il tenait Marie Charmant. La petite bouquetière n'était pas évanouie ; elle n'était pas blessée ; mais ses yeux gardaient l'inexprimable épouvante des visions de carnage ; sa pensée flottait dans un brouillard d'horreur ; il lui eût été impossible d'acquiescer un geste de défense ou de proférer un cri... Lorsque Biribi l'eut jetée dans la voiture entre Zizi et Rose-de-Corail, il lui lia les mains et lui noua un mouchoir sur la bouche.

— Les deux autres, c'est pas la peine, dit-il. Rouquin, tu vas monter dans la guimbarzigo. Quant à toi, ajouta-t-il, parlant au cocher, oublie pas de rallumer les deux falots. Faut pas de contravention, tu sais ! Ça ferait d'la casse !

Rapidement, Biribi défit les toiles d'emballage qui enveloppaient les roues et les sabots du cheval.

Le faux fiacre s'ébranla. Cent pas plus loin, celui qui conduisait alluma ses lanternes, et dès lors cette prison roulante eut l'apparence et l'allure d'un honnête fiacre qui regagne le dépôt.

Biribi revint aux fossoyeurs et trouva la besogne terminée, la terre tassée et ratissée.

Alors, la porte de la maison fut soigneusement refermée ; le corps de Jean Nib fut porté hors de la grille ; la grille elle-même fut remise en son état normal ; et si Max Pontavies était par hasard revenu le lendemain dans la villa, il lui eût été impossible de soupçonner que son jardin était un cimetière, et que sa villa avait été, la nuit, un champ de bataille.

Rien ne manquait. Tout était en ordre. A ce moment, il était environ quatre heures du matin.

Biribi saisit Jean Nib par les épaules, les deux autres par les jambes. Ils se mirent en route. Lorsqu'ils furent arrivés sur le bord de la Seine, ils le déposèrent.

Biribi, de nouveau, se pencha sur le corps.

— Il est crevé, va, t'inquiète pas, fit l'un des bandits.

Biribi, quelques instants, demeura penché ; il avait un ricanement terrible qui découvrait ses dents énormes.

— C'est-y vrai qu't'es crevé ? dit-il. Vrai, ça m'fait du chagrin. Faut que j'te dise, mon vieux. V'là des temps et des temps qu'on s'connait, toi et moi. Eh bien, fourre-toi bien dans l'ciboulot que j't'ai toujours gobé ; vrai, à partir de la première minute où j't'ai vu, l'envie m'a démangé d'te serrer la vis, tant j'te gobais, mon vieux. D'une manière ou d'une autre, je savais qu't'y passerais, par mes pattes. C'est d'ta faute. Pour quoi qu't'avais des façons de nous re-

garder de haut? T'aurais été un mec de la haute, j'aurais compris. Faut du respect pour les mecs de la haute. On les surine, pour le pognon, mais on les respecte, c'est naturel. Mais toi, mon vieux, quoi donc qu't'étais, pour faire le fendant? Un joli coco, parlons-en! T'as même pas eu l'culot d'estourbir le vieux d'la rue de Babylone. A quoi qu't'étais bon? Et dire que tu passais pour un costaud dans la pègre! Non, y a d'quoi s'tordre. C'est pour ça, mon vieux, que j'm'étais toujours dit: «J'veux sa peau!» Ta peau, j'ai eue. Pour ça, oui et pour autre chose. J'vas te l'dire carrément. J'voulais ta gigolette. Pourquoi qu'elle aurait été à toi tout seul? T'as eu ton tour, ça va être mon tour. Et puis, ça sera celui des aminches. Faut qu'tous y passent. La même en vaut la peine. Maintenant, arvevoir. T'es t'y crevé? Tu l'es t'y pas? Ça, j'm'en fous. J'voulais l'dire mon sentiment. Ça y est. A c'l'heure, va boire à la grande tasse...

Ayant terminé cette sorte d'affreuse oraison funèbre, Biribi reprit Jean Nib par les épaules.

Ses deux aides s'empressèrent. Ils entrèrent dans un bateau amarré là, parmi quelques autres canots.

La Seine était déserte. Au loin seulement, les fanaux d'une péniche endormie, accotée au quai, reflétaient dans l'eau noire des lueurs vertes qui dansaient.

— Une!... Deux!... Trois!...

Il y eut un bruit de papier déchiré et d'écume qui mousse: le corps balancé venait d'être lancé. Il coula à pic. Une minute, Biribi, penché à l'arrière de la barque, regarda couler l'eau qui s'était refermée, indifférente et paisible, puis il gronda:

— Bon voyage!...

LIX

LE REMORDS

Nous prions maintenant le lecteur de rétrograder avec nous de quelques jours et de revenir à cette nuit même où eut lieu, dans le pavillon de la rue d'Orsel, la scène que nous avons dite, entre Gérard d'Anguerrand et Adeline, scène à la suite de laquelle Gérard s'en alla, laissant Adeline.

On se souvient que ce fut dans cette soirée que Gérard surprit, rue Letort, un entretien qui eut lieu entre La Merluche et Zizi, ce qui lui permit de retrouver La Veuve, et, par suite, Lise.

Nous sommes donc le surlendemain de l'assassinat du marquis de Perles par Pierre Gildas.

La scène que nous allons retracer se passe boulevard Rochechouart.

Il fait nuit. Il est très tard. Peut-être deux ou trois heures du matin. Le boulevard est désert. Depuis longtemps, cabarets artistiques et caboulots d'ivrognes sont fermés. Seules, les lanternes des hôtels borgnes où on loge à la nuit clignent des yeux et animent ce paysage noyé d'ombres.

Sur un banc, un homme est assis.

Devant le banc passe et repasse une pierreuse, les mains dans les poches de son tablier, les cheveux en accroche-cœur sur les tempes. A chaque fois, elle fait un signe de la tête, une invitation rapide...

Mais l'homme n'a pas l'air de la voir.

Peut-être ne la voit-il pas...

Devant le banc s'ouvre la petite rue Dancourt, qui grimpe raide et aboutit à la place étroite sur laquelle s'élève le minuscule théâtre de Montmartre.

Derrière le banc, s'ouvre la rue Bochart-de-Saron, qui longe le collège Rollin et aboutit à l'avenue Trudaine. C'est de ce côté-là qu'est tourné l'homme.

Or, la rue Dancourt, avons-nous dit, débouche sur la place du théâtre.

Or sur la place du théâtre, dans un renforcement se trouve un poste de police.

Or au milieu de la rue Bochart-de-Saron, brille l'œil rouge d'un autre poste de police.

L'homme se trouve ainsi placé entre deux postes: qu'il marche droit devant lui une centaine de pas, ou, derrière lui, qu'il parcoure environ la même distance, il aboutira à la police.

Cet homme, c'est l'assassin du marquis de Perles, c'est le père de Magali et de Zizi, c'est Pierre Gildas.

Il avait quitté Neuilly et était rentré dans Paris avec le sentiment du soulagement, une bonne besogne accomplie. Il avait passé le reste de la nuit dans un hôtel de quartier, et avait profondément dormi.

Pierre Gildas avait vécu pendant des mois avec l'idée de tuer le marquis de Perles.

L'acte qu'il venait d'accomplir lui apparaissait naturel: c'était simplement l'exécution d'une résolution prise, la fin d'une angoisse dans sa vie.

Lorsqu'il se réveilla, lorsqu'il fut dehors, dans le bruit, dans le mouvement, il éprouva comme une joie d'aller, tranquille et paisible, dans tout ce monde. Il avait de l'argent dans sa poche (le reste de l'argent volé dans le comptoir de la boulangerie du faubourg Montmartre.)

journaux, moi qui jamais n'en achète? Il y a peut-être un an que je n'ai lu un journal. Pourquoi aujourd'hui ai-je voulu en lire plusieurs?...

— Vous ne mangez donc pas? fit une voix.

Pierre Gildas releva la tête et vit la grosse figure joyeuse de la patronne. Il se vit dans la salle du marchand de vin, près d'une table où des cochers buvaient du café. Et cela l'étonna.

— Qu'est-ce que je fais ici?...

Devant lui, il vit la portion de bœuf intacte, et son étonnement s'amplifia.

— Je n'ai pas faim, dit-il... Seulement par exemple, j'ai soif.

Déjà la patronne ne s'occupait plus de lui, empressée près de deux clients qui s'installaient.

Pierre Gildas paya et s'appêta à sor-



○ ○ ○ FLEURS DE PARIS. — « Il n'est pas crevé!... dit Biribi. ○ ○ ○
○ ○ ○ Eh bien, j'aime mieux ça... on va rigoler! » ○ ○ ○

Pierre Gildas acheta quelques journaux et alla s'installer à une table de marchand de vin où quelques cochers d'une station voisine prenaient leur repas.

Il se fit servir une portion de bœuf et déplia un journal.

La première des choses qu'il vit fut ce titre: L'ASSASSINAT DE NEUILLY.

Il ne l'avait pas cherché. C'est à peine s'il imaginait que les journaux allaient raconter le meurtre. Il ne chercha pas le récit. Mais tout de suite, parmi l'énorme entassement d'écritures, il ne vit que cela; tout de suite, il tomba sur la page où le crime était relaté.

Pierre Gildas se mit à lire. Lentement, ligne à ligne, il lut. Pas un tressaillement ne l'agitait. Seulement, il sentait de grands coups sourds dans sa poitrine et, peu à peu, sa tête se ceignait de feu. Quand il eut fini le premier journal, il passa à un autre, puis à un autre... Et quand il les eut tous lus, il se demanda:

— Ah ça! pourquoi ai-je acheté ces

tir. Les journaux étaient là, tout dépliés. Il jeta autour de lui un regard plein de soupçons; mais, voyant que nul ne faisait attention à lui, il replia furtivement les journaux, les plaça sous son veston et sortit.

A la première bouche d'égout qu'il rencontra au long du trottoir, il jeta les journaux et alors poussa un soupir de soulagement.

Le reste du jour, il erra dans Paris, au hasard. Vers sept heures du soir, il mangea un morceau de pain.

— Ah ça, gronda-t-il à un moment, il y aura donc toujours du monde dans Paris?... il n'y a pas moyen d'être seul... je voudrais pourtant bien être seul. Tous ces gens qui passent ont l'air de me regarder et de se demander: «Qu'est-ce qu'il a fait, celui-là?...» Qu'est-ce que j'ai fait!... J'ai tué, voilà!...

Il eut alors un frisson et se mit à grelotter, à trembler de tous ses membres. En toute hâte, dans un quartier perdu, il chercha un hôtel, s'enferma à double

tour dans le cabinet qu'on lui donna et éteignit la bougie.

Il était assis sur le bord du lit bas et étroit, écoutant et regardant.

— A la bonne heure! fit-il, comme ça je ne vois plus rien, et on ne me voit pas...

Longtemps, il demeura là, perdu dans une rêverie terriblement précise: il reconstituait l'assassinat, minute par minute, geste par geste...

Tout à coup, il se leva et recula loin du lit. Il grommela confusément:

— Je ne vois plus rien?... Mais si!... Je vois quelque chose... Ça, c'est trop fort!... En voilà des bêtises, par exemple! Est-ce que je peux le voir, puisqu'il est mort?... Je suis sûr de l'avoir tué. Le coup était rudement appliqué... Mais quand même il ne serait pas mort, comment serait-il ici?... Oh!... Et pourtant il y est!... Là!... Sur le lit!... Je vois ses yeux d'épouvante... Je les vois! Ils me regardent!... Est-il pâle! Non! Mais est-il assez pâle!... Parbleu! puisqu'il est mort!... Mais comment est-il là?...

Accolé à l'angle le plus lointain du cabinet, Pierre Gildas ramassé sur lui-même cherchait à se faire tout petit: ses yeux exorbités se fixaient sur le lit où il voyait le cadavre du marquis.

Pendant dix longues minutes, il demeura là, ruisselant de sueur, sans oser un geste.

Il voyait. Et en même temps, il savait que ce n'était pas vrai. Il se rendait compte qu'il était en proie à une hallucination, et en même temps, il se disait que le marquis était là, sur ce lit. Il y avait dans son esprit affolé l'enchevêtrement inextricable de la réalité et du rêve.

Tout à coup, il ramassa tout son courage — infiniment plus de courage qu'il ne lui en avait fallu pour frapper le coup de couteau mortel.

Et il se mit à marcher vers la porte, en se glissant de côté, le dos contre le mur, les yeux surveillant le lit. Il atteignit la porte, l'ouvrit à tâtons et bondit au dehors...

En se retrouvant dans la rue, il se mit à rire nerveusement.

— Je deviens maboul, fit-il.

Et il marcha. Il ne se dirigeait pas. Il ne se fixait nullement un but. Il marchait sans savoir où il allait: mais tout à coup, il se vit sur la large avenue qui descend à Neuilly!... Et il comprit qu'il allait à la maison du crime.

Rudement, il se mordit le poing, comme pour se réveiller. En lui-même retentit un hurlement:

— Je n'irai pas! Je ne veux pas!...

Il avait fait demi-tour avec une sorte de désespoir, et il courait. Il faisait des bonds insensés comme en font les animaux traqués... Il s'arrêta pantelant, hagard, à bout de souffle et de forces, loin, bien loin de l'avenue maudite qui le conduisait à Neuilly, loin, bien loin de la force malfaisante qui le poussait à la villa de Perles.

Il était seul. Autour de lui, il n'y avait que de la nuit. De rares passants, parfois, le croisaient, mais aussitôt, il retrouvait la solitude. Et comme il allait toujours, ne sentant plus ni faim, ni soif, ni fatigue, tout à coup, il comprit avec une épouvante intraduisible qu'il voulait parler!... qu'il voulait raconter le crime!... Que quelque chose, en lui, cette même force qui, tout à l'heure, le conduisait à Neuilly, oui, cette même force inconnue, mauvaise, méchante, maudite, le poussait à parler, à raconter...

Et tout à coup, cette épouvante devint l'horreur poussée au paroxysme; tout à coup, il vit la cour d'assises et la guillotine, car, sans qu'il en eût conscience, il venait de s'arrêter devant un commissariat de police; il regardait d'un œil hébété la lanterne qui le fascinait, et il s'entendait dire à haute voix:

— Tant pis! Je vais entrer là-dedans, et parler, raconter!... Je suis sûr qu'une fois que j'aurai parlé, je pourrai dormir tranquille.

Il fit deux pas vers le commissariat de police, puis recula avec un long frisson d'angoisse, puis s'avança encore, et enfin, avec une sorte de râle de délivrance, il se mit à courir... loin, bien loin de la lanterne rouge... de la force maudite qui voulait l'obliger à raconter...

(Lire la suite au prochain numéro.)

MONSIEUR LUBIN & C^{IE}

Grand Roman policier *

PAR CONSTANT GUÉROULT

PROLOGUE

Une Faute et un Crime

III

LE TÉMOIN CHABOT (Suite.)

Louis Chabot a l'encolure lourde, la démarche gauche, la face épaisse et commune, mais on remarque dans ses petits yeux gris et dans certains rictus de la bouche une expression de prudence matoise et de goguenardise fine qui protestent contre son enveloppe vulgaire et son apparente inintelligence.

Chabot doit donc cacher beaucoup de ruse sous cet air de lourdaud, mais il est impossible de rien baser sur ces observations, car cette figure caractéristique est à peu près celle de tous les paysans normands qui, sous un air d'ours endormi, sont doués d'une finesse et d'une circonspection qu'il est difficile de mettre en défaut.

Le président l'observe longuement lui-même avant de l'interroger.

— Témoïn, vos nom et prénoms? lui demande-t-il enfin.

— Théotime-Louis Chabot, répond celui-ci, avec un accent normand des plus prononcés, mais sans le moindre embarras.

— Votre âge?

— Trente-trois ans, Monsieur le Président.

— Votre profession?

— Domestique chez M. le comte de Rougemare.

— Jurez de dire toute la vérité, rien que la vérité.

— Oh! pour ce qui est de dire la vérité, vous pouvez vous en rapporter à moi; je ne sais pas mentir.

— Je vous dis de jurer.

— Ah! faut jurer...

— De dire toute la vérité et rien que la vérité.

— Ah! c'est différent, du moment que c'est la coutume...

Et Louis Chabot se décide enfin, mais non sans quelque répugnance, à faire le serment qui lui a été demandé.

— Ça n'a pas été sans peine, fait observer quelqu'un.

— C'est vrai, mais ça ne prouve rien; faire jurer à un paysan normand qu'il dira carrément oui ou non, c'est le forcer à changer toutes ses habitudes.

— C'est égal, je me défie de ce gaillard-là.

— Il faut voir, attendons.

IV

ANGOISSES

Le président poursuit son interrogatoire.

— Chabot, dites-nous à quelle heure vous étiez à Saint-Étienne, le 23 mai dernier.

— Au quart moins de neuf heures, Monsieur le Président.

— Dites maintenant ce que vous avez vu, et indiquez avec précision les faits et les lieux.

Geneviève, qui jusque-là était restée, la tête penchée sur sa poitrine, la relève et porte ses regards sur le témoin.

L'auditoire est immobile et silencieux; les paroles de Chabot sont attendues avec une émotion inquiète.

— Voilà ce que c'est, Monsieur le Président, dit le domestique après avoir tourné deux ou trois fois son chapeau dans ses mains. Pour lors donc, je suivais mon chemin tout en ruminant à mes petites affaires, un bout de prairie qui m'est venu en héritage, même que je suis

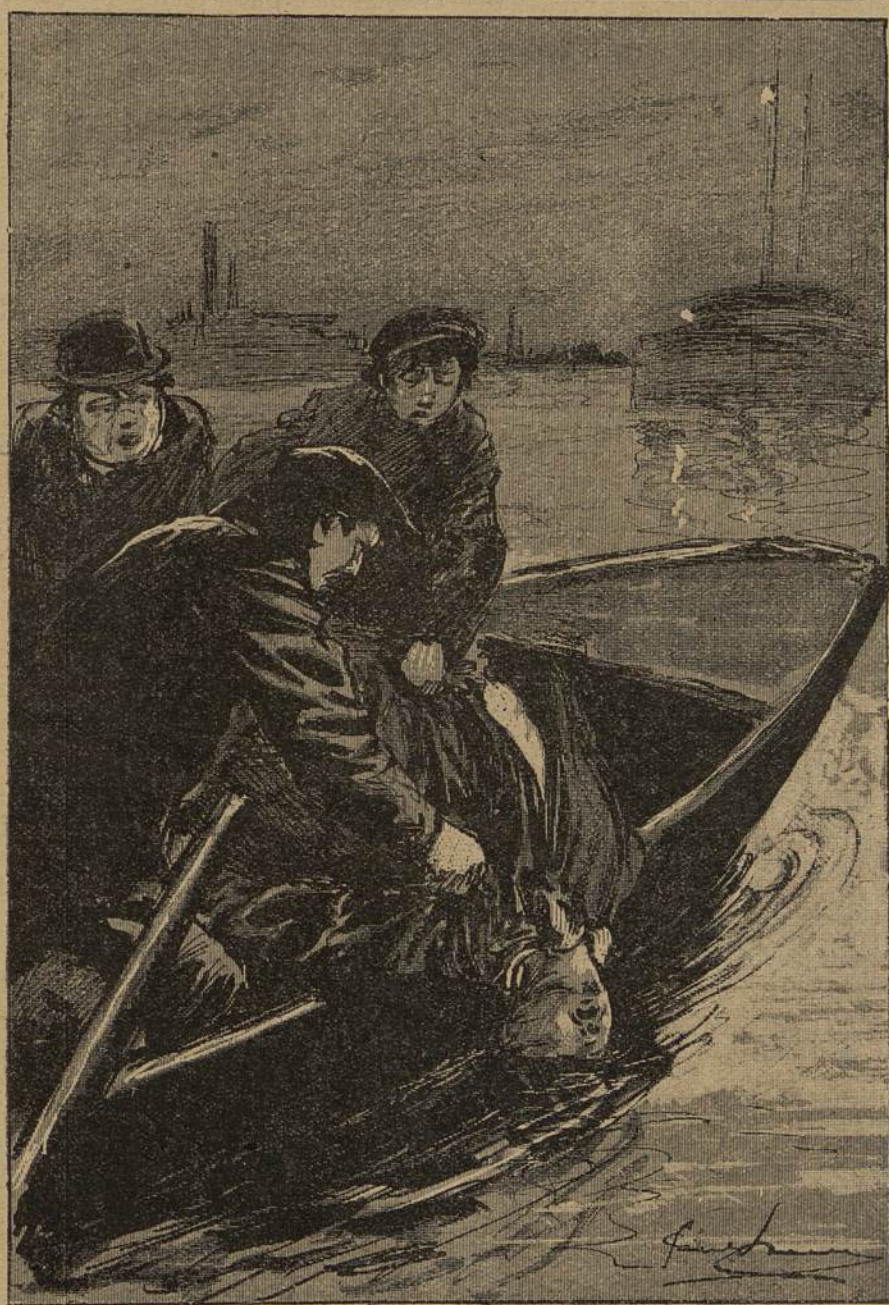
* Voir L'ŒIL de la Police n° 101.

en train de plaider avec un cousin qui prétend...

— Tout cela est inutile, dit le président interrompant le témoin; laissez de côté tous ces détails dont nous n'avons que faire, et répondez à la question que je viens de vous adresser.

Geneviève se lève tout à coup, et, s'adressant vivement au témoin:

— Louis Chabot, lui dit-elle avec un accent indigné, pourquoi mentir? Si réellement vous m'avez vue ce jour-là à Saint-Étienne, vous savez bien qu'en quittant la ruelle où demeure Marie



○ FLEURS DE PARIS. — Il y eut un bruit de papier déchiré et d'écume qui mousse. ○
○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Le corps venait d'être lancé. ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○

— Comme vous voudrez, Monsieur le Président; je ne suis pas ici pour vous contrecarrer.

Il pose son chapeau à terre et continue: — Je suivais donc mon chemin par une petite pente qui m'abrégait d'un bon quart d'heure, quand tout à coup, comme j'approchais de l'église, j'aperçus une femme qui sortait d'une ruelle, juste en face de moi. « Tiens, tiens, que je me dis à part moi, on dirait quasiment la tournure de M^{lle} Geneviève! » Ça me semble louche, vu qu'elle ne sortait jamais seule du pays, comme doit faire une demoiselle bien élevée, et pour lors je me *muché* pour voir où elle allait. Tout aussitôt je reconnais positivement M^{lle} Geneviève et je vois qu'elle tournait du côté de la Seine, qui est justement en face de la rue qu'elle venait de prendre.

Je l'ai suivie des yeux comme ça, tant que j'ai pu la voir, et pour lors que je l'ai perdue de vue comme elle allait déboucher du village sur la berge. Et voilà tout ce que j'ai à vous dire, Monsieur le Président.

Chantard, j'ai pris le chemin qui conduit à la forêt des Essarts, et non la rue qui mène à la Seine.

— Dame! Mademoiselle Geneviève, répliqua Chabot sans tourner les regards du côté de la jeune fille, je serais bien fâché qu'il vous arrive malheur, mais je ne peux pourtant pas me parjurer devant la justice pour vous tirer d'affaire.

— Dites la vérité, malheureux, s'écria Geneviève, c'est tout ce que je vous demande.

— C'est ce que je fais, Mademoiselle Geneviève, c'est ce que je fais.

Geneviève allait l'interpeller de nouveau; le président l'interrompt d'un geste.

Puis s'adressant à Chabot, qui a ramassé son chapeau et recommencé à le tourner dans ses mains:

— Vous avez dit que la prévenue portait un fardeau dans ses bras.

— Je l'ai dit et je ne m'en dédis pas; je n'ai qu'une parole, moi, Monsieur le Président.

— Ah! le malheureux! s'écria Geneviève atterrée.

— Quelle était la forme de ce fardeau? poursuivit le président.

— Dame! je ne pourrais pas dire positivement; mais il me semble bien avoir vu quelque chose comme une robe ou un manteau.

— Ce détail n'est pas mentionné dans votre déposition chez le juge d'instruction.

— C'est que... je n'étais pas assez sûr, Monsieur le Président, et quand un honnête homme n'est pas sûr...

— Vous êtes donc sûr aujourd'hui de ce dont vous doutiez alors?

— Je ne dis pas ça, Monsieur le Président, oh! non; j'ai dit qu'il me semblait... et voilà tout, je ne voudrais pas *accertiner*.

— Qu'alliez-vous faire ce soir-là à Saint-Étienne?

— J'allais à Rouen, chez mon avocat, au sujet du petit bout de prairie que je viens de vous dire, et je ne voulais pas passer par Saint-Étienne sans dire un petit bonjour à mon ami Claude, qui est le sonneur de la paroisse. Oh! on peut aller s'informer, on verra que je ne dis que la vérité.

— Répondez maintenant à une question sur laquelle la prévenue a refusé de s'expliquer.

Geneviève jette un regard inquiet sur le président, qui reprend:

— Savez-vous quel est le père de son enfant?

Geneviève pâlit à ces mots, et c'est avec une anxiété visible qu'elle attend la réponse de Chabot.

— Dame! Monsieur le Président, balbutie celui-ci, je ne sais pas, il y a eu tant de bruits.

— Dites-nous quels sont ces bruits.

— Oh! des bêtises, Monsieur le Président, des pures bêtises, que je rougirais de les répéter à un homme d'esprit comme vous. D'ailleurs, je ne m'en souviens plus, Monsieur le Président.

Geneviève paraît soulagée d'un poids énorme.

Après une longue pause, le président adressa cette question à Chabot:

— La prévenue allait souvent au château de Rougemare?

— Oui, Monsieur le Président.

— Qui habite le château?

— M. le Comte, qui ne le quitte jamais, vu son grand âge et sa mauvaise santé.

— Est-ce que M. le comte de Rougemare ne reçoit pas des amis, des parents?

— Il ne recevait guère qu'un ami, le père de Mlle Geneviève.

— Et des parents, sans doute?

— Oui, de loin en loin.

— Quels sont ces parents?

— Des neveux et des nièces.

— Quel âge ont ses neveux?

— Dame! Monsieur le Président, dans les vingt-deux, vingt-quatre ans.

— Ne sont-ils pas au château de Rougemare en ce moment?

— Oui, Monsieur le Président.

Pendant cette dernière partie de l'interrogatoire du témoin, Geneviève, en proie à un trouble inexprimable, pâlit et rougit dix fois dans la même minute.

Malgré ses efforts pour montrer un visage impassible, le président laisse percer de temps à autre une profonde préoccupation.

Il partage évidemment les sentiments de l'auditoire au sujet de l'accusée, et, le regard fixé sur Louis Chabot, il semble chercher le moyen de lui arracher la vérité.

— Témoïn, lui dit-il enfin, vous devez comprendre les raisons qui me portent à vous questionner sur les neveux du comte de Rougemare?

— Ma foi, non, Monsieur le Président; moi, je réponds tout bonnement et sans chercher malice à ce qu'on me demande.

— Parmi les bruits qui ont couru concernant le père de l'enfant de l'accusée, bruits auxquels vous venez de faire vous-même allusion sans vouloir les préciser, n'a-t-on pas parlé de M. le vicomte de Mahiac, le plus jeune des neveux du comte de Rougemare?

— Non, Monsieur le Président, s'écrie Chabot, voilà la première fois que j'entends parler de...

Le président l'interrompt brusquement :

— Prenez garde, lui dit-il d'un ton sévère; rappelez-vous que vous avez juré de dire toute la vérité, et qu'en manquant à ce serment, vous vous exposez aux peines les plus graves.

Puis il reprend, le regard obstinément fixé sur le témoin :

— Je considère l'éclaircissement de ce point comme capital; peut-être est-ce de là que doit jaillir la vérité sur l'affaire qui nous occupe; dites-moi donc sans détour et sans réticences ce que vous savez à cet égard, et d'abord ne persistez pas à prétendre que vous ignorez un bruit qui, vrai ou faux, circule dans la ville d'Oissel depuis l'arrestation de Geneviève Dorival.

— Dame! Monsieur le Président, c'est vrai qu'on a dit quelque chose d'approchant dans le pays; mais, je vous le répète, j'ai toujours considéré ça comme des bêtises qui ne valaient pas la peine d'être rapportées.

— Je vous rappelle, pour la seconde fois, que vous devez dire ici tout ce qui est à votre connaissance, sans vous inquiéter de la valeur de vos déclarations; c'est au tribunal seul qu'il appartient de décider l'importance qu'elles méritent.

— Eh bien, tenez, Monsieur le Président, je dirai tout ce que je sais, s'écrie Chabot d'un air résolu, et tant pis pour ceux que ça pourra chagriner. Dame! j'ai pas envie d'aller aux galères pour ménager les autres.

A ces paroles et à l'air déterminé dont elles sont accentuées, il est évident que le témoin vient de prendre une résolution suprême. On comprend qu'il va renoncer au système d'hésitation et de réticences qui, jusque-là, a marqué presque toutes ses réponses, et l'on s'attend à une de ces révélations saisissantes qui changent subitement la face d'une affaire.

— Or, un tel changement ne peut s'opérer qu'en faveur de l'accusée, que les dépositions de Louis Chabot ont compromise au plus haut point jusqu'à présent.

Aussi, une profonde agitation se manifeste-t-elle dans l'auditoire, qui espère voir éclater l'innocence de celle à laquelle il s'intéresse de plus en plus, à mesure que marchent les débats.

V

HISTOIRE D'UNE SÉDUCTION.

— Enfin, dit un jeune homme dans la foule, il va dévoiler tout le mystère de cette ténébreuse affaire.

— Qui sait! répondit son voisin, un vieillard à la mine discrète et sceptique.

— Vous n'avez donc pas vu de quel air il a promis de dire tout ce qu'il sait?

— J'ai parfaitement vu et entendu.

— Et vous ne croyez pas à la franchise de cet élan?

— D'abord, le paysan normand n'a pas d'élan; il craindrait de s'oublier et de se compromettre; il ne parle et n'agit qu'après mûre réflexion, et sans jamais perdre de vue son intérêt; donc, cet élan, qui vous rassure, est précisément ce qui m'inquiète.

— Quoi! vous pensez que ce paysan aurait l'audace de vouloir jouer le tribunal?

— Je ne dis pas cela, mais ça ne m'étonnerait pas; plus j'étudie ce Louis Chabot, plus je le crois de taille à lutter de finesse contre le président lui-même, si habile et si sagace qu'il soit. Et puis, le paysan de nos contrées, retors et finassier de sa nature, met sa gloire à tromper les juges, et c'est ce que celui-ci pourrait bien tenter, ne fût-ce que par point d'honneur et à part l'intérêt qu'il peut y trouver.

— Le président ne me semble pas facile à duper.

— J'en conviens, et je m'en félicite pour l'accusée, que je ne crois pas coupable. D'ailleurs, ce ne sont là que des

suppositions: il se peut que je me trompe et que le témoin ait réellement cédé à un bon mouvement, ou qu'il ait compris le danger de ruser avec la justice, ce qui est plus probable.

Geneviève qui, pendant toute la partie de l'interrogatoire ayant trait aux neveux du comte de Rougemare, s'était montrée inquiète et agitée, témoigna des sentiments absolument contraires à ceux qui animaient l'auditoire quand Chabot déclara qu'il allait dire toute la vérité.

Loin de puiser quelque espoir dans cette promesse, elle en parut presque effrayée.

Immobile à sa place, dirigeant ses regards tantôt sur le témoin, tantôt sur le tribunal, elle semblait hésiter à prendre quelque grande résolution.

Enfin, comme le président allait adresser la parole à Chabot, elle se leva brusquement et faisant un pas vers le tribunal :

— Monsieur le président... balbutia-t-elle.

— Vous avez quelque chose à dire? lui demanda doucement le président.

— Oui, Monsieur.

— Parlez.

Geneviève reprit après une pause.

— Je n'accuse pas Louis Chabot de vouloir me perdre; ce serait un crime si affreux que je ne puis l'en croire capable, mais je vous jure qu'il a trompé le tribunal en affirmant qu'il m'avait vue prendre le chemin de la Seine avec un fardeau dans les bras. Je ne puis voir là que l'effet de quelque fatale ressemblance dont il a été dupe et qui peut l'égarer encore; c'est pourquoi je vous supplie, Monsieur le Président, de vous mettre en garde contre ses déclarations.

— Pour que le témoin vous inspire une telle défiance, lui répond le président, vous le croyez animé contre vous d'un sentiment de haine?

— Je n'ai rien fait pour cela, Monsieur.

— Oh! bien du contraire, s'écria Louis Chabot, M^{lle} Geneviève ne m'a jamais fait que du bien et si je suis encore au château, c'est grâce à elle. Un jour que j'avais bu quelques gouttes de trop, M. le Comte m'avait prié d'aller chercher une place ailleurs, et j'allais partir si M^{lle} Geneviève n'avait pas demandé grâce pour moi; mais M. le Comte n'avait rien à lui refuser et je suis resté au château. Je ne peux avoir que de la reconnaissance pour elle, et loin de lui vouloir du mal, je baiserais la trace de ses pas.

Après ces protestations, prononcées d'un ton plus mielleux que pénétré, le témoin reprend avec une certaine emphase :

— Ah! on voudrait me faire passer pour un menteur, pour un homme capable de manquer à la justice, eh bien, Monsieur le Président, c'est aujourd'hui qu'on va apprendre à connaître Louis Chabot. Ma conscience me dit de parler; je parlerai; je dirai tout, quand je devrais être chassé du château aujourd'hui même, ce qui me pend au nez, aussi vrai que nous sommes deux hommes, Monsieur le Président. Moi, d'abord, je ne connais que la justice, et quand je devrais manquer de pain, quand je devrais gratter la terre avec mes ongles, je dévoilerai tout le pot-aux-roses.

Cette déclaration, accompagnée d'une pantomime fouguese, ce défi héroïque porté à ses maîtres et couronné par ces mots significatifs: « Je dévoilerai le pot-aux-roses », produit un effet magique sur l'auditoire, qui attend avec une fiévreuse impatience la révélation des vrais coupables.

— Eh bien, s'écria le jeune homme dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, doutez-vous encore de la sincérité de cet homme?

— Je ne sais trop qu'en penser, répliqua le vieillard; mais je dois convenir que si c'est un rôle, il est bien joué.

— Voilà donc la vérité, reprend Louis Chabot, elle ne plaira pas à tout le monde, mais je m'en moque comme de ça! On est bien fort quand on fait son devoir, dit M. le Curé.

— Allons, témoin, arrivons au fait, lui dit le président.

— Voilà, Monsieur le Président; il faut donc que je vous dise que j'étais à la grille du château avec Tourillon, le valet de M. le vicomte de Mahiac; nous

fumions tranquillement une pipe tout en causant de nos maîtres, quand tout à coup je vois déboucher, à trois pas de nous, le capitaine Dorival avec sa fille, lui sombre comme un homme qui ruine un mauvais coup, elle, si pâle et si défaite, qu'on aurait dit une morte. Ils étaient si enfoncés tous deux dans leur désespoir qu'ils passèrent devant nous sans nous voir, le père traînant sa fille qui trébuchait à chaque pas. Nous étions restés quasiment comme pétrifiés, Tourillon et moi; enfin, je me secoue et je dis: Y a quelque grand malheur là-dessous, faut que je sache ce que c'est.

Je rentre aussitôt au château; je me glisse jusqu'à la serre, qui fait suite au grand salon où se tenait toute la famille, sauf M. le Comte, qui était dans sa chambre, pas bien loin de rendre son dernier soupir. Je venais de me *mucher* derrière une fenêtre garnie de plantes grimpanes, d'où je pouvais tout voir et tout entendre, quand la porte du salon s'ouvre et je vois entrer le capitaine Dorival avec sa fille. Il y avait là MM. Bouvard, de Mahiac et de Mursy, les trois neveux de M. le Comte, la mère de M. de Mahiac, et M^{me} la comtesse de Mursy. En voyant entrer le père et la fille, qu'ils voyaient tous les soirs au château, ils font un pas au-devant d'eux, puis ils s'arrêtent tout à coup, tant la figure de M. Dorival était effrayante.

C'est pas pour dire, mais j'en avais moi-même la chair de poule. Il s'était arrêté aussi de son côté et les regardait tous sans sonner mot, tenant dans sa main celle de sa fille, qui tremblait et fléchissait sur ses jambes, que c'était pitié de la voir. Il s'approcha enfin de M. le vicomte de Mahiac, et d'une voix qui semblait sortir d'un tombeau :

— Monsieur le Vicomte, lui dit-il, je sais tout.

M. de Mahiac, pâle comme un mort, détourna la tête sans répondre.

Il avait l'air très mal à l'aise.

— Eh bien, Monsieur le Vicomte, reprit le capitaine avec un petit tremblement dans les membres, est-ce que vous ne me comprenez pas?

— Mais non... je ne sais ce que vous voulez dire, répliqua M. de Mahiac.

— Je vais donc être clair, reprit le capitaine Dorival; vous avez séduit ma fille; vous l'avez rendue mère; quel jour tiendrez-vous la promesse que vous lui avez faite de l'épouser?

M. de Mahiac ne répondit pas.

— J'attends votre réponse, Monsieur, dit le capitaine en se rapprochant de M. le Vicomte.

Toujours même silence de la part de M. de Mahiac, qui aurait bien voulu être à cent pieds sous terre, c'était visible.

Alors M. de Mursy, voyant qu'il fallait en finir, prit la parole.

— Capitaine, dit-il, si le vicomte garde le silence, c'est qu'il lui est pénible de vous dire que dans notre famille... Il s'arrêta un instant.

Le mot ne pouvait pas lui sortir de la gorge.

— Eh bien?... demanda M. Dorival, qui était devenu encore plus pâle que sa fille.

— Eh bien, répondit M. de Mursy, dans notre famille on n'épouse pas... sa maîtresse.

Louis Chabot fut interrompu en ce moment par des murmures dont la signification n'était pas équivoque.

C'était l'indignation qui, comme sous le coup d'un courant électrique, jaillissait de tous les cœurs à la fois.

Et ce sentiment puisait une nouvelle énergie dans le spectacle de la malheureuse Geneviève, qui, rouge de honte, cachait sa tête dans ses deux mains; dans le désespoir de la mère et de son enfant, qui sanglotaient toutes deux dans le coin où elles s'étaient blotties.

Les juges et les jurés eux-mêmes semblaient avoir peine à contenir les sentiments que venait de soulever en eux la dernière phrase rapportée par Chabot.

Ce dernier seul paraissait ne rien comprendre à l'agitation qui venait de se manifester tout à coup.

— Dame! dit-il, vous comprenez que les Rougemare ne sont pas les premiers venus, et qu'un vicomte de Mahiac ne peut pas comme ça épouser...

Mais il est interrompu par le président, qui lui dit un peu brusquement :

— Poursuivez votre récit!

Louis Chabot promena sur l'auditoire un regard étonné, se demandant évidemment ce que signifiait toute cette émotion et doutant qu'on eût compris ses paroles, tant il trouvait naturel ce qui semblait soulever autour de lui de violentes colères.

Il reprit :

— A ce mot de : *maîtresse*, M^{lle} Geneviève était tombée à deux genoux sur le parquet, les mains jointes et les yeux pleins de larmes. Le capitaine, lui, n'avait pas répliqué tout de suite aux paroles de M. le comte de Mursy; il était resté immobile et ahuri comme un homme qui aurait vu le tonnerre éclater à ses pieds.

Je crois même d'abord qu'il n'avait pas compris.

Mais je me trompais.

Il passa tout à coup la main sur son front, et se rapprochant de M. le Comte :

— Ainsi, Monsieur, lui dit-il d'un air qui me donnait la chair de poule, vous pensez que la fille du capitaine Dorival est de celles dont on fait une maîtresse et qu'on ne saurait honorer du titre d'épouse?

— Pas dans notre famille, du moins, répondit M. de Mursy d'un ton dédaigneux.

M. Dorival pâlit encore, quoiqu'il fût déjà blanc comme un linge, et je voyais frémir ses lèvres.

— Et si je vous disais que ce sont là les principes d'un lâche et la morale d'un infâme! s'écria-t-il.

En même temps, il fit un mouvement comme pour sauter à la gorge de M. de Mursy, et vrai comme nous sommes deux hommes, Monsieur le Président, il l'aurait étranglé, car il est brave et fort comme un lion. Mais MM. Bouvard et de Mahiac, qui ne le quittaient pas de l'œil, se jetèrent aussitôt au-devant de lui et parvinrent à le maintenir.

Il avait été aussi arrêté par un cri de sa fille qui, toujours à genoux sur le parquet, tendait vers lui ses deux mains, pleurant si fort qu'on ne voyait plus ses yeux, et que ses larmes tombaient sur sa robe et la mouillaient comme une pluie.

Écoutez, Monsieur le Président, j'aurais voulu être ailleurs, car voilà que, moi aussi, je me suis mis à pleurer, ce qui était une bêtise de ma part, puisque M^{lle} Geneviève ne m'est de rien, ni allée, ni parente, et que tout ça ne me regardait pas. C'est une chose qui passe mon imagination et que je n'ai jamais pu comprendre.

Au cri qu'elle avait jeté, M. Dorival s'était tourné vers sa fille, et en la voyant dans cet état, je crus que lui aussi il allait fondre en larmes, courir à elle, la relever et la prendre dans ses bras. Oh! il en eut un moment la tentation, je le jurerais, la tête sous le couteau; mais l'orgueil fut le plus fort, et il n'en fit rien.

Les trois cousins et les deux dames qui étaient là avaient les yeux secs, eux, et ne bougeaient pas plus que des termes; dam! c'est des gens instruits et qui ne pleurent que quand c'est absolument nécessaire.

Ce fut M. de Mahiac qui parla le premier.

— Capitaine Dorival, dit-il, M. de Mursy a eu tort de se mêler de cette affaire; c'est à moi et à moi seul que vous avez à demander raison... de ce qui est arrivé; je me mets donc entièrement à votre disposition.

Au lieu de répondre, M. Dorival regarda, l'une après l'autre les cinq personnes qui étaient là, rangées en face de lui, puis croisant ses bras sur sa poitrine :

— Ainsi, dit-il, sur cinq créatures humaines que voilà, pas une n'a senti au cœur un mouvement de pitié pour cette enfant, désormais seule au monde...

A ces mots, M^{lle} Geneviève leva vivement la tête et, à travers ses larmes, jeta sur son père un regard inquiet.

M. Dorival continua comme s'il ne l'avait pas vue :

— Oui, désormais seule au monde, sans famille, sans consolations, sans un parent, sans un ami pour l'aider à traverser la vie de honte et de misère qui s'ouvre devant elle. Tous les cinq, ils ont assisté impassibles au désespoir du père, à la douleur de l'enfant, au désastre d'une famille, à l'écrolement d'un bonheur si complet, qu'il était envié de tous, à la souillure d'un nom sans tâche et honoré jusqu'à ce jour, car c'est de tout cela que se compose le caprice d'un misérable débauché.

(Lire la suite au prochain numéro.)



DE LA POLICE DANS PARIS

LA FAUTE DE L'AGENT. — Pris de boisson, un agent menaçait les passants, boulevard de la Villette. Un ouvrier qui sortait de son atelier voulut relever l'agent qui était tombé :



mais celui-ci, tout en le menaçant de son revolver, lui porta un coup de poing au visage. La foule, indignée, voulut se jeter sur l'agent, mais celui-ci son sabre à la main poursuivit sa route. Il fut arrêté par deux agents cyclistes. (XIX^e Arr.)



LA FOLIE. — Dans un accès de démençe, un jeune homme se mutila d'atroce façon. Il plaça une scie sur le plancher et, la maintenant entre ses genoux, il se coupa les deux poignets. Il a été transporté dans un état très grave à l'hôpital. (V^e Arr.)



TOMBÉE DE L'IMPÉRIALE. — De passage à Paris, une femme d'une quarantaine d'années se trouvait sur l'impériale de l'omnibus rue de Sévres-Gare du Nord. Au coin du faubourg Poissonnière et des boulevards, elle voulut descendre. Un cahot lui fit perdre l'équilibre, et elle tomba de l'impériale sur le pavé. On la transporta à l'hôpital dans un état désespéré. (X^e Arr.)

VOLEUR PAR SUGGESTION

On vient de condamner à quelques mois de géôle, un certain Georges Cremer, dont l'aventure est assez singulière.

Ce laborieux jeune homme préparait depuis assez longtemps un grand ouvrage intitulé : « Recueil d'escroqueries pour mettre le public en garde contre les aigrefins », et signé : « Le Tombeur de poires ».

Là, devaient figurer les mille petits trucs de MM. les filous.

Cremer y travaillait de force et passait les journées entières à la Bibliothèque nationale, consultant d'innombrables volumes, compulsant quantité de revues.

Or, il arriva que, de vivre dans cette atmosphère de vol, Cremer se passionna pour les voleurs. Leur ingéniosité le remplit d'admiration. Si tant que, prenant à son compte les moyens de friponnerie qu'il s'était proposé d'abord de divulguer aux « poires » que nous sommes, bientôt il les employa... Même, très imaginaire, il inventa de nouveaux, par virtuosité, par dilettantisme.

Mais il s'est laissé prendre. Et nous y perdons un moraliste...

UN FLIRT ÉTRANGE

Une capture assez intéressante a été faite à New-York. Benjamin Miller, de Philadelphie, quitta sa femme et ses enfants, il y a onze ans, et la famille n'eut plus de nouvelles de lui. Il y a quelque temps, Mrs. Miller apprit que son mari était à New-York. Elle envoya à sa recherche sa fille Bertha, âgée de 18 ans. La jeune fille réussit à dépister son père, et, sans dévoiler son identité, flirta avec lui délibérément. A la fin, elle l'invita à venir chez elle, à Philadelphie, où elle pourrait enfin le rendre heureux. Miller accepta l'invitation avec empressement, mais, quand il arriva, ce fut sa femme qui lui ouvrit la porte. En cherchant à se sauver, il tomba dans les bras d'un policeman qui s'empara de lui.

MEMENTO DE LA COUR D'ASSISES

LA BANDE A GRANDCŒUR. — On a fait, il y a quinze mois, beaucoup de bruit autour de quelques arrestations de gens, appartenant à un monde spécial de Toulouse, Marseille et Montpellier. La police considérait qu'elle avait, entre les mains, une partie de la bande qui terrorisait le Midi et elle paraissait croire qu'elle allait, enfin, découvrir les auteurs des crimes nombreux, restés jusqu'ici impunis. Mais il a fallu en rabattre, et voilà que, maintenant, ces grands criminels sont tout simplement accusés de complicité par recel dans deux vols, le cambriolage de la minoterie Thomas, qui date de 1908, et le vol, avec assassinat de M. Antoine Cabanac, rentier à Plaisance-du-Touch.

On a, en effet, trouvé sur eux des valeurs, volées lors de ces deux méfaits. Cela réduit considérablement les faits. En conséquence, on a retenu Joseph Deneri, dit « Grandcœur » et son frère, Fernand Deneri, Paul Sabatier, Prax, Dubois, Carlotti, Crotte, Larrieu et Boyer, qui comparaissent devant la Cour de Toulouse, deux complices, Clovis Ronde et Babilée, sont en fuite.

Tout leur interrogatoire est marqué par cette réponse :

— Ce n'est pas vrai !
Sabatier est le chef de la négation et les autres le suivent en bons camarades.

Les plaidoiries ont été prononcées dans le plus grand calme, et le verdict dans le silence le plus émouvant. Carlotti, Boyer et Crotte sont acquittés et mis immédiatement en liberté ; Sabatier est condamné à vingt ans de travaux forcés ; Grandcœur, Prax et Dubois, à quinze ans de travaux forcés et quinze ans d'interdiction de séjour ; le lutteur Larrieu à sept ans de réclusion et dix ans d'interdiction et Fernand Deneri, le frère de Grandcœur, à cinq ans de prison. Sans incident, la foule a quitté le palais entre deux haies d'agents et de soldats.

LE MEURTRE D'UN SYNDICÉ. — Les jurés parisiens avaient à se prononcer au sujet d'un meurtre qui se trouvait être précisément la contre-partie de l'affaire du Havre, dans

laquelle un « renard », l'ouvrier Dongé, avait été assailli et tué par des grévistes.

C'était un jeune ouvrier maçon, Eugène Clamon, qui avait tué un de ses camarades, syndiqué, lequel avait voulu le contraindre à faire partie lui-même d'un syndicat.

Voici d'ailleurs les faits :
L'accusé Clamon et sa victime Leblanc, tous les deux maçons et natifs de la Creuse, habitaient à Paris la même chambre. Mais tandis que Leblanc était un farouche syndicaliste, Clamon se refusait, au contraire, à passer sous les fourches caudines des syndicats et notamment de leur payer aucune cotisation, trouvant préférable, expliquait-il à ses camarades, de verser son argent entre les mains de sa sœur, restée veuve avec quatre enfants.

Néanmoins, comme il faut à notre époque être ouvrier syndiqué pour trouver du travail, Clamon avait pris l'habitude de se présenter dans les chantiers avec le livret de son frère actuellement au régiment et syndiqué. Malheureusement, Leblanc veillait. Il dénonça Clamon au syndicat et lui-même se mit en campagne pour faire renvoyer le travailleur individualiste de tous les chantiers où il se présentait.

Une explication eut lieu, le 11 juillet dernier, entre les deux maçons, dans la chambre qu'ils habitaient en commun, et le lendemain, Leblanc était trouvé mort étendu sur son lit, le corps transpercé de plusieurs coups de couteau, dont un dans la région du cœur. Quant à Clamon, il avait quitté Paris et fait à bicyclette les 450 kilomètres qui le séparaient de son pays natal pour aller à Vallières (Creuse), embrasser ses parents ; après quoi il se constituait prisonnier.

Le jury, après trois grands quarts d'heure de délibération, rapporte un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes.

Clamon est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Ce verdict est dû à une erreur du jury. Aussi les jurés ont-ils signé aussitôt un recours en grâce.

UNE FEMME QUI N'A PAS EU DE CHANCE

Mourir dans le plus affreux dénuement, en laissant à ses héritiers la somme importante de quinze millions de francs, tel fut le cas étrange de Mme Cora Johnson. Cette dame vient, en effet, de s'éteindre à Boston, où elle vivait dans des conditions extrêmement modestes. Depuis bien des années, cette malheureuse cherchait à entrer en possession légitime d'une fortune évaluée à trois millions de dollars qui lui avait été laissée par un inconnu habitant New-York. Mais, certaines irrégularités de procédure avaient toujours empêché Mme Cora Johnson d'entrer en jouissance de cet héritage. Elle est morte, épuisée par cette course aux millions, et ses héritiers, qui sont quelques amis fidèles, vont la continuer maintenant à sa place.

UNE ENFANT ABANDONNÉE RÉCLAME SON HÉRITAGE

Le tribunal d'une grande ville du Centre est saisi en ce moment d'une affaire à la fois très intéressante et très triste.

Le 15 mai 18... Mlle X..., âgée de 12 ans, mettait au monde une petite fille ; l'idylle avait été fort simple : la jeune X..., était conduite tous les matins à l'école par le cocher de ses parents ; enfant lui-même — il avait 16 ans — il avait rendu mère celle que l'on avait confiée à sa garde.

L'alerte fut donnée par la couturière de la famille qui, en voulant prendre les mesures de la jeune fille pour son costume de première communiane, constata qu'elle était enceinte.

Ce fut une consternation, mais il fallait cacher la faute et la jeune mère fut envoyée dans une autre ville, où elle accoucha.

Après sa naissance, l'enfant fut placée en nourrice par les soins de ses grands-parents naturels. Quatre ans plus tard, son état de santé étant assez précaire, elle fut mise en pension au bord de la mer.

Depuis sa naissance jusqu'à sa sortie de pension, la famille naturelle ne cessa de subvenir à l'entretien et aux frais d'éducation de l'enfant, qui vécut alors avec ses grands-parents, qu'on lui avait désignés comme tels lorsqu'elle était à la pension, et avec qui elle avait échangé une longue correspondance.

Pendant son séjour près d'eux, l'enfant se trouva fréquemment en relations avec sa mère, qui est aujourd'hui mariée et a plusieurs enfants.

Au cours de ses conversations avec sa fille, Mme X... lui avoua spontanément, dans un moment d'effusion, qu'elle était sa mère, et lui révéla les circonstances de sa naissance.

L'enfant écrivit alors à la directrice du pensionnat où elle avait été élevée, en lui disant son bonheur d'avoir retrouvé sa famille, et la directrice répondit en ces termes :
« Très chère enfant, je souffrais de te voir si près de ta mère sans la connaître, car tu ne m'apprends rien. Je savais tout mais j'avais promis un secret inviolable. Je suis on ne peut plus heureuse que tu sois arrivée à faire dire à Mme X... qu'elle était ta mère. Quelle douce joie pour toi et combien je m'y associe. Dis lui que je l'aime de toute mon âme pour le bonheur qu'elle t'a procuré. »

C'est sur cette lettre que la fille de Mme X... se base pour faire valoir ses droits d'enfant et réclamer sa part d'héritage.

Cette affaire si passionnante vient d'être plaidée ; le tribunal a débouté l'enfant.

Mme X..., en recevant l'assignation adressée à son mari pour comparaître devant le tribunal, a placé la convocation sur un rayon de son armoire à glace, avec ce mot écrit de sa main : « Adieu ».

Depuis, elle a disparu.

UN VOYAGEUR PHÉNOMÈNE

On lit dans le *Journal de Saint-Petersbourg* :

« Dans une station de la Russie méridionale, M. X... se présentait, il y a quelques mois, pour monter dans un train. M. X... est un homme de belle taille et de forte corpulence, si forte qu'il lui fut impossible de franchir la portière. Les employés de la gare, avec une bonne grâce à laquelle M. X... lui-même se plait à rendre hommage, lui prêtèrent assistance et joignirent leurs efforts aux siens. Mais, s'il est plus difficile à un riche d'entrer au paradis qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, il est encore plus malaisé d'introduire M. X... dans un wagon de première quand il prétend y pénétrer en bloc. Après d'infructueuses manœuvres, l'aspirant voyageur, quelque peu éraflé, resta en souffrance sur le quai, pareil à un colin en panne, avec cette différence qu'il jurait et pestait contre l'administration. Les autres passagers, agacés du retard, commençaient à perdre patience ; il fallait prendre un parti. On proposa à M. X... de monter dans le fourgon ; il s'y refusa énergiquement ; il avait un billet de première, ce n'était pas pour voyager avec les malles. Le chef de gare se décida alors à atteler au train un wagon d'ambulance ; le voyageur daigna y prendre place et le convoi partit. En cours de route, le service de contrôle lui présenta la facture ; il occupait seul pour son usage exclusif, une voiture de luxe ; on lui réclamait un supplément égal à neuf places de première. Comme M. X... trouvant la note salée, ne voulait rien entendre, on lui dressa procès-verbal. L'affaire fut portée devant le ministère du commerce qui compulsa les règlements et les archives, vainement, d'ailleurs. Depuis la création des chemins de fers en Russie, le cas ne s'était jamais vu ; il n'y avait pas de précédents. Après de longues hésitations, le ministère du commerce finit par donner raison au service du contrôle ; mais, reconnaissant lui-même que la somme était un peu forte, il vint d'entamer des négociations avec le ministère des finances pour réviser le tarif du transport des poids lourds ».

UN PROCÈS POUR 900 MILLIONS

La Ville d'Amsterdam est plus ou moins menacée de perdre la jolie somme de 900 millions. En effet, les héritiers du général Paul Wirtz, qui vivait au XVIII^e siècle, ont décidé d'attaquer la Ville d'Amsterdam qui, selon eux, s'est injustement rendue maîtresse de la fortune laissée par ce général. Les personnes prétendant avoir droit à une partie de l'héritage sont au nombre de plusieurs centaines. Il y en a en Hollande, en Belgique, en Autriche, mais surtout dans la province rhénane.



DE LA POLICE AUTOUR DE PARIS

COUPS ET BLESSURES. — En sortant d'un café avec un de ses amis, un meulier rencontra au passage à niveau du chemin de fer plusieurs ouvriers dont l'un, sans provocation,



le bouscula et le fit tomber. Avant que le meulier se fût relevé, son agresseur lui porta un violent coup de pied à l'arcade sourcilnière gauche et s'enfuit, en voyant sa victime sans connaissance. EPERNON.



LA MORT DE DEUX VIEILLARDS. — Après le repas d'usage, deux époux, âgés tous deux de 89 ans, quittèrent la ferme de leur patron. La nuit était obscure. Les deux pauvres vieux ne retrouvèrent pas leur chemin. Ils se dirigèrent sans s'en apercevoir vers une mare assez profonde et ils y tombèrent. Leurs cadavres furent retrouvés le lendemain matin. CORBEIL-CERF.



ACCIDENT MORTEL. — Pendant le voyage de nocce de ses enfants, la mère du receveur de rentes faisait passer la nuit dans sa maison à un casseur de bois afin de ne pas être seule. Celui-ci voulut être armé. Son frère lui prêta un revolver que le casseur de bois se mit à examiner. Soudain, une détonation retentit et l'imprudent eut la main traversée et deux doigts déchirés. CHARTRES.

UNE BONNE FARCE

Le docteur J.-C. Wallace, de Cleveland (Ohio) et sa jeune épouse furent bien étonnés en arrivant à Wheeling, où ils devaient passer leur lune de miel. Une foule considérable était rassemblée devant l'hôtel Mac-Lure, où ils avaient retenu leurs chambres, et chaque personne de cette foule tenait un chat sous le bras.

Les jeunes mariés se frayèrent un chemin jusqu'à l'hôtel, se proposant de demander l'explication de cette affluence féline. Leur stupéfaction redoubla lorsqu'ils furent accueillis par une immense acclamation desquels eurent donné leur nom.

Le propriétaire de l'hôtel leur expliqua que c'était eux qu'attendait la foule, et leur reprocha en même temps sévèrement d'avoir choisi son hôtel pour une telle convocation.

Comme le docteur Wallace ne comprenait pas, on lui montra l'annonce suivante qui avait paru le matin dans tous les journaux :

On demande une centaine de chats pour expériences de dissection. On les paiera 5 fr. 50 pièce. Prière de les porter au docteur Wallace, Hôtel Mac Lure, Wheeling.

Cette annonce n'était qu'une aimable plaisanterie des camarades du jeune marié, qui avaient voulu lui faire une bonne farce, un *gractical joke*, comme on dit là-bas.

LA TARNOWSKA DEVIENDRAIT FOLLE

Un télégramme de Venise annonce que le directeur de la prison Guidicca a demandé que des médecins fussent désignés pour examiner la comtesse Tarnowska, l'héroïne du procès de Venise.

Depuis le rejet de son pourvoi en cassation, la prisonnière se trouve dans un état d'exaltation tel que l'on craint pour sa raison. Elle est en proie, jour et nuit, à de terribles hallucinations et refuse toute nourriture.



DE LA POLICE DANS L'EST

IVRESSE DANGEREUSE. — Vers six heures du soir, un sous-officier d'artillerie en état d'ébriété fait le moulinet avec son sabre, au milieu d'une bande de gamins qui le conspuent. Ceci se passait devant le bureau d'octroi de la gare. Un employé parvint à le désarmer, mais le militaire, rendu furieux, tira aussitôt dans sa direction, mais heureusement sans l'atteindre, un coup de revolver d'ordonnance, que, par suite de circonstances inexpliquées, il avait sur lui. Il fut aussitôt mis dans l'impossibilité de nuire par quelques personnes présentes, et ligoté. Les gendarmes arrivèrent et l'écrasèrent aussitôt. GRAY.



GRAVE ACCIDENT. — Près du champ de manœuvres de Torcy, se dresse un échafaudage pour la construction d'une feuillie. Soudain le pied de l'échafaudage vint à glisser. Deux ouvriers zingues qui travaillaient à ce moment furent précipités sur le sol d'une hauteur de 6 m. 50. Ils furent tous deux sérieusement blessés. SEDAN.

APACHE ET SOLDAT. — Pendant la nuit, une patrouille militaire a trouvé inanimé et baignant dans une mare de sang, un Cyffie, un nommé Meyer, soldat au 37^e régiment d'infanterie.

Le malheureux avait reçu un coup de couteau entre les deux épaules. Il a été transporté à l'hôpital militaire, où on a reconnu que son état était des plus graves. On croit à une vengeance d'apaches. NANCY.



UN DRAME AU VIOLON. — Deux femmes arrêtées pour ivresse furent enfermées au violon. Là, une discussion éclata et l'une d'elles se jeta sur l'autre, lui frappa la tête avec une telle violence contre le sol qu'elle lui fractura la crâne. La blessée est morte à l'hôpital. BESANCON.



MORT ATROCE. — Entourée de ses cinq enfants en bas âge, une ménagère préparait le repas du soir. Une de ses filles, âgée de 10 ans, fit tout à coup un faux pas et tomba la tête la première dans une marmite posée par terre et pleine de lait bouillant. La pauvre enfant qui avait le visage terriblement brûlé, mourut le lendemain. CERNAY-EN-DORMOIS.

UN ENFANT NOYÉ. — Un batelier terminait le chargement du ta eau « Fi's de la nuit », dont il est le propriétaire, lorsque celui-ci s'inclina tout à coup, et s'enfonça presque entièrement dans l'eau. La femme du marinier et ses trois enfants étaient dans la cabine. Le marinier essaya de le sauver, mais il ne put y réussir pour tous les quatre, et sa fille Fernande, âgée de trois ans, fut noyée. Son cadavre fut retrouvé un quart d'heure après. PASSAVANT.



UN CRIME PROBABLE. — A la suite d'une violente querelle, un marchand de peaux a été trouvé pendu dans son grenier auprès de sa femme. Le corps de cette dernière était presque agencoullé et à peine sus-sendu. On croit que le mari a étranglé sa femme, l'a pendue et s'est suicidé. FISMES.

L'ÉNIGME DU NUMÉRO 44 *

(Suite et fin.)

— Mais vous savez, jamais on n'en avait vu dans notre rue, avant l'arrivée de vos maîtres...

— C'est bien ce qui les chagrine tant. Je ne sais pas pourquoi, mais ça énerve Madame, à un point...

— Allons donc ?
— C'est comme je vous le dis. Quant à Monsieur, le pauvre homme, aussitôt qu'il entend un de ces musiciens ambulants, il saute sur ses pieds, comme s'il avait des ressorts dans ses talons, et court aussitôt à la fenêtre. Oh non, écoutez, j'ai jamais rien vu de pareil !

— C'est bizarre, en effet... Mais dites-moi, qu'est-ce qu'il fait votre maître ?

— Rien du tout. D'après ce que j'ai entendu ou pu comprendre, paraît qu'il a été autrefois dans la diplomatie qu'ils appellent ça, dans les consulats, au loin. Est-ce que je sais, moi ? en Amérique, en Espagne, en Italie. Enfin, il a beaucoup voyagé en tout cas.

L'idée que M. Poirier vivait de ses rentes maintenant, après avoir tenu un rang dans la diplomatie, fit remonter celui-ci de nombreux degrés dans l'estime de Mme Boivin.

Elle s'appretait déjà à prendre congé de son interlocutrice, quand celle-ci crut devoir ajouter, en personne qui sait :

— Et puis, qu'on ne va pas y moisir, rue Morard...

— Ah ! vous les quittez ?

— Les quitter ? Que non. Ce sont de bien trop bons patrons. Nous partons en voyage, en pays étrangers...

— Vous aussi ?

— Bien sûr. Ils m'emmènent avec eux.

— Mais où ?

— Ah, vous m'en demandez trop long. Tout ce que je sais, c'est que Monsieur et Madame sont en train de faire leurs malles et que la mienne est déjà prête. On doit partir demain soir, qu'ils m'ont dit.

— Et ça ne vous fait rien de partir comme ça ?

— Moi ? Mais au contraire, je verrai du pays, et puis, voyez-vous, les voyages, ça m'a toujours tenté. Si j'avais été homme, j'aurais voulu être marin.

— Tiens, tiens ; voyez-vous ça : fit encore Mme Boivin, en riant.

Puis elle ajouta aussitôt, en regardant l'heure à l'horloge de l'église Saint-Pierre :

— Ah, mon Dieu ! midi moins vingt-cinq, et mon déjeuner qui n'est pas en train. Ma petite, je me sauve bien vite. Alors, bon voyage, si on ne se revoit pas. Ce qu'il fait chaud, aujourd'hui !

— Ah oui, alors !

Et, sur ces derniers mots, les deux femmes se séparèrent.

Mme Boivin ne se sentait pas de joie d'avoir appris de la bouche même de la bonne des Poirier ces importantes informations sur ses maîtres.

Quel malheur, qu'elle n'ait pas songé plus tôt à entrer en conversation avec elle, en faisant son marché. Cent fois l'occasion s'en était présentée !

Enfin, elle savait ce qu'elle voulait savoir. L'employé de l'Assistance publique, ce matin-là, ne trouva pas son déjeuner prêt à midi juste, selon son habitude. Ce qui est, du reste, bien compréhensible, car Mme Boivin, en rentrant chez elle, guetta à sa fenêtre la présence de Mme Provoste à la sienne, et, comme elle ne voyait pas son amie, elle lui dépêcha Eulalie, qui revenait de l'école.

Mme Boivin invitait la propriétaire du 44 à venir chez elle, toute affaire cessante, car elle avait à lui parler.

La petite vieille, aux rares mèches tordues de bigoudis ne tarda pas à monter les deux étages de Mme Boivin qui, dès qu'elle lui eut ouvert la porte, lui recommanda d'un doigt verticalement posé sur les lèvres, un silence discret.

Elle la conduisit dans sa chambre à coucher, et là, toutes portes fermées, elle lui murmura à voix basse :

— Je sais tout ;

— Ah ? interrogea Mme Provoste. Quoi donc ?

— Les Poirier...

— Oui, eh bien ?

— Ils partent en voyage demain soir...

— Comment cela ? Et pour où ?

— Ça je ne le sais pas encore. Mais toutes leurs malles sont parties.

— Un départ bien précipité... Qu'est-ce que c'est que ces gens-là ?

— Oh, pour ça, n'en dites pas de mal, reprit Mme Boivin, devenue soudainement sérieuse. C'est des personnes qui ont des moyens. Ils vivent de leurs rentes, et paraîtrait que le mari a autrefois été dans la diplomatie...

— La diplomatie ? Ah, bon... Vous savez ce que c'est ?

Mme Boivin prit un air très entendu, pour ajouter :

— Bien sûr !... Poirier est un ambassadeur en retraite...

— Un ambassadeur !

— En retraite, comme je vous le dis, ma chère !

— Et ils partent en voyage ?

— Demain soir.

— Mais Poirier ne m'a pas prévenue, et ce matin même, il est venu me payer deux termes d'avance, en me disant seulement que ça l'arrangeait mieux. Voyez-vous les cachottiers ! Pourquoi faire tant de mystères.

— Chut ! gardez tout cela pour vous.

— Mais où avez-vous appris tout cela ?

— Par la petite bonne que j'ai rencontrée et fait jaser, en faisant mon marché.

Boivin rentra à ce moment, comme il se montrait assez grognon d'avoir à attendre son déjeuner, sa femme le mit, lui aussi, au courant de l'affaire, et ces trois têtes sous un même bonnet se livrèrent à des conjectures sans nombre.

La chambre à coucher qu'occupaient M. et Mme Poirier, au 44, se trouvait située sur la rue Morard.

Elle était éclairée par une large baie, semblable à celle de la salle à manger, adjacente à la première pièce et avec laquelle elle communiquait par une porte.

La chaleur avait été suffocante, par cette journée de mi-juillet, et Poirier avait laissé la baie de la salle à manger entr'ouverte et la porte de communication grande ouverte, de façon à avoir un peu de fraîcheur.

Sa femme et lui s'étaient couchés, mais conversaient encore, avant de s'endormir.

— Ah, mon ami, faisait Mme Poirier, pourvu que nous puissions fuir à temps. Je ne sais pourquoi, je redoute ce voyage.

— Il faut cependant bien partir, il n'y a pas à dire. Tu as entendu aussi bien que moi les trois avertissements : *Una, due, tre volte*. Une fois, deux fois, trois fois ! Ces bandits de la « Mafia » nous ont retrouvés jusque dans ce quartier perdu, où je pensais bien, pourtant, que nous étions en sûreté.

— Fuir, fuir, toujours fuir !

— Rester ici, c'est la mort à brève échéance... Nous eussions mieux fait, peut-être, de partir ce soir, mais nos préparatifs n'étaient pas encore terminés...

— Ah, pourquoi t'être mêlé de cette horrible affaire !

— Eh, pouvais-je agir autrement, moi consul de France à Palerme ? Un français, Marinval, mon ami intime, ne voulant pas se soumettre aux exigences des membres de la « Mafia » refuse de leur remettre l'argent qu'ils lui réclament, sous menace de mort. On le trouve assassiné. Je demande une enquête au gouvernement italien, enquête qui aboutit à l'arrestation de trois gredins, « maffistes » reconnus bandits avérés, qui subissent la peine de leur crime. Ce que j'ai fait, c'est mon devoir qui me l'a dicté...

— Je sais bien, mon ami, mais qu'en est-il advenu ? De continuelles menaces de vengeance contre nous, au point que tu as dû démissionner, il y aura bientôt quatre ans, et que nous n'avons pas un seul instant de tranquillité. Nous ne pouvons rester plus de six mois en paix, sans être découverts par les membres de cette terrible société secrète qui a des ramifications sur tous les points du globe. Nous sommes entièrement à leur merci, et, changer de nom, comme nous l'avons fait cette fois-ci, n'a pu nous sauver...

— Tu es nerveuse, ce soir, fit Poirier, et si tu veux m'en croire, tu prendras un peu de cette potion soporifique. Voilà plusieurs nuits que tu ne dors pas, tu en as besoin. Je vais, moi-même d'ailleurs, en prendre un peu, car nous avons besoin de repos, avant de nous mettre en route demain soir.

Poirier et sa femme burent aussitôt quelques gorgées de chloral, et au bout de très peu de temps, tous deux dormaient à poings fermés.

Le quartier du Petit-Montrouge est peu surveillé la nuit par la police, soit que ses agents n'osent pas s'aventurer dans les rues voisines des fortifications, soit qu'ils préfèrent faire les cent pas dans les larges voies éclairées à giorno.

Le hasard voulut, toutefois, que deux agents tout en devisant de choses et autres vissent à passer, par mégarde, par la rue Morard, aux environs de minuit. Cela arrive parfois.

Indifféremment ils s'arrêtèrent sur le trottoir qui faisait face au 44.

— Dis donc, fit l'un, regarde donc là-bas à la barre d'appui de la fenêtre du premier...

— Oui, eh bien ?

— Tu ne vois rien ?

— Si, un chat probablement...

— Un chat ? As-tu jamais vu un chat se suspendre par la queue ?

— Mais, c'est vrai, qu'est-ce que ça peut bien être ?

Comme ils s'approchaient pour mieux voir, le chat ou tout autre animal que c'était, gagna avec une vertigineuse rapidité les barres d'appui des autres fenêtres, les saisissant l'une après l'autre, puis les échafaudages d'une maison adjacente, en cours de réparation, et se laissa ensuite tomber sur le sol avec une prodigieuse légèreté.

Avant qu'ils eussent eu le temps de revenir de leur surprise, un coup de sifflet se fit entendre au loin, et la bête disparut dans la nuit, sans qu'il leur fût possible de la rattraper, ni même de la suivre.

Au matin, la bonne des Poirier, en entrant dans leur chambre à coucher, fut terrifiée de les trouver morts dans leur lit.

La police fut aussitôt appelée et de l'enquête rapide menée par elle, il résulta que le mari et la femme avaient été étranglés durant leur sommeil. Par qui ? On ne le sut jamais. Selon la théorie des policiers, le crime pouvait — à en croire les traces digitales toutes menues — être attribué à un singe qui aurait pu se glisser par la fenêtre entr'ouverte de la salle à manger. Mais d'où venait ce singe ?

(Reproduction interdite.) H.-R. WOESTYN.

— Par la petite bonne que j'ai rencontrée et fait jaser, en faisant mon marché.

Boivin rentra à ce moment, comme il se montrait assez grognon d'avoir à attendre son déjeuner, sa femme le mit, lui aussi, au courant de l'affaire, et ces trois têtes sous un même bonnet se livrèrent à des conjectures sans nombre.

La chambre à coucher qu'occupaient M. et Mme Poirier, au 44, se trouvait située sur la rue Morard.

Elle était éclairée par une large baie, semblable à celle de la salle à manger, adjacente à la première pièce et avec laquelle elle communiquait par une porte.

La chaleur avait été suffocante, par cette journée de mi-juillet, et Poirier avait laissé la baie de la salle à manger entr'ouverte et la porte de communication grande ouverte, de façon à avoir un peu de fraîcheur.

Sa femme et lui s'étaient couchés, mais conversaient encore, avant de s'endormir.

— Ah, mon ami, faisait Mme Poirier, pourvu que nous puissions fuir à temps. Je ne sais pourquoi, je redoute ce voyage.

— Il faut cependant bien partir, il n'y a pas à dire. Tu as entendu aussi bien que moi les trois avertissements : *Una, due, tre volte*. Une fois, deux fois, trois fois ! Ces bandits de la « Mafia » nous ont retrouvés jusque dans ce quartier perdu, où je pensais bien, pourtant, que nous étions en sûreté.

— Fuir, fuir, toujours fuir !

— Rester ici, c'est la mort à brève échéance... Nous eussions mieux fait, peut-être, de partir ce soir, mais nos préparatifs n'étaient pas encore terminés...

— Ah, pourquoi t'être mêlé de cette horrible affaire !

— Eh, pouvais-je agir autrement, moi consul de France à Palerme ? Un français, Marinval, mon ami intime, ne voulant pas se soumettre aux exigences des membres de la « Mafia » refuse de leur remettre l'argent qu'ils lui réclament, sous menace de mort. On le trouve assassiné. Je demande une enquête au gouvernement italien, enquête qui aboutit à l'arrestation de trois gredins, « maffistes » reconnus bandits avérés, qui subissent la peine de leur crime. Ce que j'ai fait, c'est mon devoir qui me l'a dicté...

— Je sais bien, mon ami, mais qu'en est-il advenu ? De continuelles menaces de vengeance contre nous, au point que tu as dû démissionner, il y aura bientôt quatre ans, et que nous n'avons pas un seul instant de tranquillité. Nous ne pouvons rester plus de six mois en paix, sans être découverts par les membres de cette terrible société secrète qui a des ramifications sur tous les points du globe. Nous sommes entièrement à leur merci, et, changer de nom, comme nous l'avons fait cette fois-ci, n'a pu nous sauver...

— Tu es nerveuse, ce soir, fit Poirier, et si tu veux m'en croire, tu prendras un peu de cette potion soporifique. Voilà plusieurs nuits que tu ne dors pas, tu en as besoin. Je vais, moi-même d'ailleurs, en prendre un peu, car nous avons besoin de repos, avant de nous mettre en route demain soir.

Poirier et sa femme burent aussitôt quelques gorgées de chloral, et au bout de très peu de temps, tous deux dormaient à poings fermés.

Le quartier du Petit-Montrouge est peu surveillé la nuit par la police, soit que ses agents n'osent pas s'aventurer dans les rues voisines des fortifications, soit qu'ils préfèrent faire les cent pas dans les larges voies éclairées à giorno.

Le hasard voulut, toutefois, que deux agents tout en devisant de choses et autres vissent à passer, par mégarde, par la rue Morard, aux environs de minuit. Cela arrive parfois.

Indifféremment ils s'arrêtèrent sur le trottoir qui faisait face au 44.

— Dis donc, fit l'un, regarde donc là-bas à la barre d'appui de la fenêtre du premier...

— Oui, eh bien ?

— Tu ne vois rien ?

— Si, un chat probablement...

— Un chat ? As-tu jamais vu un chat se suspendre par la queue ?

— Mais, c'est vrai, qu'est-ce que ça peut bien être ?

Comme ils s'approchaient pour mieux voir, le chat ou tout autre animal que c'était, gagna avec une vertigineuse rapidité les barres d'appui des autres fenêtres, les saisissant l'une après l'autre, puis les échafaudages d'une maison adjacente, en cours de réparation, et se laissa ensuite tomber sur le sol avec une prodigieuse légèreté.

Avant qu'ils eussent eu le temps de revenir de leur surprise, un coup de sifflet se fit entendre au loin, et la bête disparut dans la nuit, sans qu'il leur fût possible de la rattraper, ni même de la suivre.

Au matin, la bonne des Poirier, en entrant dans leur chambre à coucher, fut terrifiée de les trouver morts dans leur lit.

La police fut aussitôt appelée et de l'enquête rapide menée par elle, il résulta que le mari et la femme avaient été étranglés durant leur sommeil. Par qui ? On ne le sut jamais. Selon la théorie des policiers, le crime pouvait — à en croire les traces digitales toutes menues — être attribué à un singe qui aurait pu se glisser par la fenêtre entr'ouverte de la salle à manger. Mais d'où venait ce singe ?

(Reproduction interdite.) H.-R. WOESTYN.



DE LA POLICE DANS LE SUD-OUEST

LA FIN D'UN BRAVE. — Lundi matin, M. Jean Georges, âgé de cinquante-et-un ans, ancien garde du jardin de la Mairie, demeurant quai de La Souys, 115, était occupé à ramasser du bois que charriait la Garonne. Pour ce faire, il était monté sur le « flotteur » d'un ponton, situé presque en face de son domicile.

Pendant l'équilibre, M. Jean Georges tomba à l'eau et se noya. Plusieurs bat liers s'étaient vainement portés à son secours. Le corps n'a pu être encore retrouvé.

M. Jean Georges eut son heure de célébrité. Lors de la catastrophe du Bazar de la Charité, à Paris, le 4 mai 1897, il avait arraché plusieurs personnes à la mort en se précipitant au milieu de la fournaise. En récompense de son dévouement, il avait reçu la croix de la Légion d'honneur.

M. Jean Georges exerçait alors la profession de cocher ; il avait été nommé peu de temps après garde du jardin de la Mairie. BORDEAUX.



UN ROCHER QUI TOMBE. — Tandis que toute une famille se trouvait à table, elle fut mise en émoi par un craquement formidable. Au même moment un rocher énorme se détachait de la colline à laquelle la maisonnette était adossée et tombait sur la toiture. La maison et le mobilier furent détruits. Par bonheur, les habitants purent s'enfuir dès qu'ils entendirent le craquement. SARLAT.



RIXE SANGLANTE. — S'étant pris de querelle avec un de ses camarades, un ouvrier italien s'arma de son fusil et asséna plusieurs coups de grosse sur la tête de son adversaire. Mais le choc fit partir les deux coups et lui-même reçut les deux charges dans la cuisse. SAINT-SARDOS.

TAMPONNÉ PAR UN TRAMWAY. — Le tramway d'Amou, partant à cinq heures pour Dax, a tamponné un attelage de bœufs, en sortant de la gare.

L'un des bœufs a été tué sur le coup ; l'autre a été gravement blessé et on a dû l'abattre.

Le conducteur était probablement endormi dans la charrette, lorsque le choc se produisit ; il sauta à terre et se fit des contusions d'une telle gravité que, malgré les soins d'un docteur, il mourut le lendemain. AMOU.



BRULÉE VIVE. — Pendant que, dans une maison, on célébrait un mariage, on entendit des cris dans une maison voisine. Tout le monde y courut. Une masse informe enveloppée de flammes, gisait sur le sol. C'était une vieille sexagénaire qui avait mis le feu à ses vêtements en voulant se servir d'une lampe à alcool. Elle mourut quelques heures plus tard. MOUMOUR.



LA FUREUR DU POCHARD. — Un ivrogne entrant dans un débit, le patron refusa de le servir. Furié, le pochard gifla le commerçant et brisa tout le matiel. Se voyant en état de légitime défense, le débitant s'arma d'une barre de fer et assomma l'ivrogne qui fut transporté à l'hôpital. Son état est désespéré. BORDEAUX.

1. Volta
2. Dupré
3. Balza
4. Bona
5. Riché
6. Boiv
7. Berth
8. Berth
9. Rouss
10. Taine
11. Desc
12. Pous
13. Robe
14. Kléb
15. Corne
16. Chate
17. Arago
18. La P
19. Mirab
20. Mont
21. Aub
22. Perr
23. Char
24. La B
25. Littré
1^{er} prix
Roi, gag
pendule
2^e prix
Valenci
homme,
Du 3^e
— Osbe
— Lemer
— Pless
Rennes,
cuir fin
Du 15^e
Koehl, N
Frison, O
ville. —
Warnier,
chacun :
Du 25^e
Amiand,
Battie, L
Argentou
Perrin, L
chacun :
UN
ceux qu
darts,
bronchi
de l'est
moyen
qu'il l'a
souffert
précon
but hum
Ecrire
à Greno
courrier
L'ivo
indiqué, au-
ullous, ma-
à ceux qui se
par la poste
76, Ward
Dépôts :
Lafayette.
8, rue Saint-
die. — Lille,
Marseille, L
Nantes, 18,
gagne. — A
de la Cath'd
70, rue Col
— Alger, 2
AD
FRANCE :
L'AU
(Ouvrage d'une
A

Concours n° 28 (10 séries)

Les Faits divers truqués

SOLUTIONS

- 1. Voltaire. 2. Dupré. 3. Balzac. 4. Bonaparte. 5. Richelieu. 6. Boileau. 7. Berthelot. 8. Berthollet. 9. Rousseau. 10. Taine. 11. Descartes. 12. Poussin. 13. Robespierre. 14. Kléber. 15. Corneille. 16. Chateaubriand. 17. Arago. 18. La Fayette. 19. Mirabeau. 20. Montalembert. 21. Auber. 22. Perrault. 23. Charette. 24. La Bruyère. 25. Litré. 26. Buffon. 27. Colbert. 28. Bossuet. 29. Pasteur. 30. Jourdan. 31. Rabelais. 32. Canrobert. 33. Ampère. 34. Diderot. 35. Curie. 36. Molière. 37. Minsollet. 38. Louvois. 39. Montesquieu. 40. Dumas. 41. Lannes. 42. Marceau. 43. Papin. 44. Müssat. 45. Vauban. 46. Thiers. 47. Massillon. 48. Carpeaux. 49. Hache. 50. Marat.

LISTE DES GAGNANTS

1er prix: Mme Walter, 99, avenue de Paris, Choisy-le-Roi, gagne: Une magnifique garniture de cheminée pendule et candelabres en marbre et bronze doré. 2e prix: M. Victor Guillotin, 4, rue Desfères-Mur Valenciennes, gagne: Un excellent remontoir pour homme, en argent contrôlé. Du 3e au 12e prix: Mmes et MM. Cadot, Valenciennes - Osbach, Paris - Roufort, Nancy - Du Bois, Berck - Lemerrier, Paris - Morel, Le Mans - Perrault, Paris - Plessard, Rouen - Thuret, Bourges - Dubillot, Rennes, gagnent chacun: Un élégant sac de dame, en cuir fin doublé de soie, avec compartiment intérieur. Du 13e au 24e prix: Mmes et MM. Gérard, Limoges - Koehl, Nancy - Legar, Amiens - Spang, Bar-le-Duc - Frison, Obies - Darfour, Caen - Miette, Cons-la-Grandville - Gruber, Bar-le-Duc - Amiad, Coulommiers - Warnier, Eu - Vogel, Rouen - Vallard, Prétieux, gagnent chacun: Une superbe chaîne de montre argent contrôlé. Du 25e au 35e prix: Mmes et MM. Clémont, Palouat - Amiard, Coulommiers - Beigneux, Clermont-Ferrand - Baille, Le Mourillon - Seraine, Saint-Quentin - Tessier, Argenteuil - Dupuis, Coulommiers - Funck, Reims - Pernin, Dijon - Crats, Reims - Coseert, Reims, gagnent chacun: Une ravissante parure de pépines. (A suivre).

UN MONSIEUR offre gratuitement de

faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert, et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

L'ivrognerie n'existe plus.

La Poudre COZA produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne du alcool (bière, vin, absinthe, etc.). La poudre Coza opère si silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'intéressé peut la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé le changement. La Poudre COZA a recueillie des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes. La maison qui possède cette merveilleuse et inoffensive poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande un livre de remerciements et un échantillon. Méfiez-vous des contrefaçons! On trouve la poudre Coza dans toutes les pharmacies et aux dépôts indiqués ci-dessous. Les pharmaciens ne donnent pas d'échantillon, mais donnent gratuitement le livre d'attestations à ceux qui se présentent à leur pharmacie. Toutes demandes par la poste sont à envoyer directement à

COZA HOUSE 76, Wardour Street, LONDRES, 2660, Angleterre. Dépôts: à Paris, 55, rue des Petits-Champs; 132, rue Lafayette. - Amiens, 124, rue de Beauvais. - Bordeaux, 8, rue Sainte-Catherine. - Le Havre, 27, rue de Normandie. - Lille, 16, Grande-Place. - Lyon, 32, rue Lanterne. - Marseille, 1, rue d'Aix. - Nancy, 10, rue Raugraff. - Nantes, 18, rue d'Orléans. - Orléans, 263, rue de Bourgoigne. - Roubaix, 32, rue Neuve. - Rouen, 29, Place de la Cathédrale. - Toulouse, 63, rue Matabiau. - Tours, 70, rue Colbert. - Bruxelles, 160, boulevard Ansapach. - Alger, 29, rue Rovigo. - Tunis, 55, rue Al-Djazira.

UN COUP DE THEATRE!

Après de longues années de recherches, le Phonographe se classe définitivement parmi les instruments de musique, à caisse de résonance. Plus de Pavillon métallique et, par ce fait, plus aucune vibration!

Le nouveau Phonographe sans pavillon écrase littéralement toutes les machines construites jusqu'ici. Les appareils à pavillon, du meilleur marché au plus cher, n'existent plus à côté de la dernière merveille PATHÉ.

La voix des chanteurs et le son des instruments sont enfin reproduits mathématiquement, sans la moindre déformation et sans le moindre bruit mécanique. On entend maintenant les nuances les plus subtiles du chant; le sentiment est prodigieusement exprimé et l'émotion de l'artiste se communique à l'auditeur!

Le Miracle apparaît Grandiose! et c'est la réalité, la vie, l'art en un mot dans sa suprême beauté.

La dernière merveille PATHÉ LE Phonographe sans pavillon chante et parle comme l'artiste en personne, SANS AUCUNE DIFFERENCE.



On le sait, les instruments en bois, pourvus d'une caisse de résonance, le violon et le violoncelle surtout, sont ceux qui se rapprochent le plus, qui se confondent, dirons-nous, avec la voix humaine. C'est ce qui a mis les inventeurs sur la trace de l'incomparable merveille, le phonographe sans pavillon. PATHÉ, plus grand à lui seul que tous les fabricants de phonographes du monde, nous donne enfin la machine de l'avenir! Plus de pavillon encombrant, incommode, sonnante le métal, mais la caisse de résonance en bois qui, sans rien enlever de la force, ni de l'intensité des sons, donne une réalité d'expression inconnue jusqu'ici.

3 COMBINAISONS AU CHOIX. L'Appareil et 80 Morceaux. Disques de 24 c/m. 180 fr. - 6 PAR MOIS. L'Appareil et 44 Morceaux. Disques de 28 c/m. 180 fr. - 6 PAR MOIS. L'Appareil et 40 Morceaux. Disques de 35 c/m. 210 fr. - 7 PAR MOIS. Nous garantissons nos prix MOINS CHERS QU'AU COMPTANT. Nous vendons en confiance. RIEN A PAYER D'AVANCE. Fourniture immédiate.

30 MOIS DE CRÉDIT

L'Appareil et 80 Morceaux DISQUES 24 c/m 180 fr., 6 fr. par MOIS. OPÉRAS - OPÉRAS COMIQUES. 1. La Tosca (Le Ciel luit), par VAQUET. 2. Pailleasse (Pauvre Pailleasse), par VAQUET. 3. Faust (Sérénade), chanté par BELHOMME. 4. Le Caid (La Diane), chanté par BELHOMME. 5. Mignon (Duo des Hirondelles), chanté par BELHOMME et VALLANDRI. 6. Le Grand Mogol (dans ce beau Pjais), chanté par DELVOYE, Mlle LAMBERT. 7. Faust (Choral des Epées), chanté par DEVILLES, NARBONNE, DANON, BULLIEMME. 8. La Mascotte (Complément du Secret de Polichinelle), chanté par BERTHAUD. 9. L'Africain (Air de Vasco de Gama), par AFFRE. 10. Aïda (O céleste Aïda), chanté par AFFRE. 11. Faust (Salut, ô mon dernier matin), chanté par NARBONNE. 12. La Cloche du Rhin (Ervine, écoutez-moi), chanté par VAQUET.

6 fr. - PAR MOIS. A tous et 8 Jours à l'Essai partout.

C'est-à-dire que nous fournissons immédiatement et sans aucun paiement préalable l'appareil et la collection de disques choisis, le tout au grand complet, et que l'acheteur ne paie que 6 fr. par MOIS jusqu'à complète libération du prix total: 180 fr. pour l'une ou l'autre des deux premières combinaisons, 7 fr. par mois si l'on choisit la troisième combinaison.

L'Appareil et 44 Morceaux DISQUES 28 c/m 180 fr., 6 fr. par MOIS. OPÉRAS - OPÉRAS COMIQUES. 1. La Tosca (Le Ciel luit), par VAQUET. 2. Pailleasse (Pauvre Pailleasse), par VAQUET. 3. Faust (Sérénade), chanté par BELHOMME. 4. Faust (Salut, ô mon dernier matin), chanté par NARBONNE. 5. Le Caid (La Diane), chanté par BELHOMME. 6. Aïda (O céleste Aïda), chanté par AFFRE. 7. La Mascotte (Complément du Secret de Polichinelle), chanté par BERTHAUD. 8. La Perichole (Séguillotte), chanté par Léo DESMOULIN et BERTHAUD. ROMANCES - CHANSONNETTES GRANDS AIRS. 13. Pastoral, chanté par BELHOMME. 14. Semailles, chanté par ALBERS. 15. Pour une Larme, chanté par VAQUET. 16. Aubade, chanté par VAQUET. 17. Arioso, chanté par VAQUET. 18. Sérénade du Passant, par VAQUET. 19. Le Roi des Tyroliens, par CHARLESKY. 20. Le Départ du Père, par CHARLESKY. 21. Fiora, Florette, chanté par DALBRET. 22. Souvenir de Venise, par DALBRET. 23. Le Soir, chanté par ALBERS. 24. La Charité, chanté par ALBERS. 25. Tout en rose, chanté par CHARLUS. 26. En revenant de Longchamp, chanté par MARCELLE. 27. Le Drapeau du Paysan, par ELVAL. 28. L'Angelus de la Mer, par ELVAL. 29. Une Page d'Amour, chanté par ELVAL. 30. Le Souvenir des Amours, par RAIVAL. 31. Votre Baiser d'adieu, par MARCELLE. 32. Après le Rupture, par MISCADER. 33. M'amour jolie, chanté par MARCELLE. 34. Hop! eh! ah! di ohé! par MARCELLE. 35. Toc, toc, c'est l'amour, par DICKSON. 36. Eternelle Berceuse, par MANOEL. 37. Ça sent l'Amour, par KARL DITAN. 38. Petit Bonheur, chanté par KARL DITAN. 39. Les trois Folies, chanté par BÉRIARD. 40. Le Loup de Mer, chanté par BÉRIARD.

L'Appareil et 40 Morceaux DISQUES 35 c/m 210 fr., 7 fr. par MOIS. OPÉRAS - OPÉRAS COMIQUES. 1. La Tosca (Le Ciel luit), par VAQUET. 2. Pailleasse (Pauvre Pailleasse), par VAQUET. 3. Faust (Sérénade), chanté par BELHOMME. 4. Faust (Salut, ô mon dernier matin), chanté par NARBONNE. 5. Le Caid (La Diane), chanté par BELHOMME. 6. Aïda (O céleste Aïda), chanté par AFFRE. 7. La Mascotte (Complément du Secret de Polichinelle), chanté par BERTHAUD. 8. La Perichole (Séguillotte), chanté par Léo DESMOULIN et BERTHAUD. ROMANCES - CHANSONNETTES GRANDS AIRS. 6. Quand l'Oiseau chante, par AFFRE. 7. Pour une Larme, chanté par VAQUET. 8. Vous êtes jolies, chanté par VAQUET. 9. Le Vieux Père, par CHARLESKY. 10. Le Colonel du 603, par CHARLUS. 11. Votre Baiser d'adieu, par MARCELLE. 12. Souvenir de Venise, par DALBRET. 13. Oubliions le Passé, par MARCELLE. 14. Notre Heure d'Amour, par MARCELLE. 15. Coccinelle, chanté par KARL DITAN. 16. L'Amour frappe à ta porte, chanté par KARL DITAN. 17. Quand le Cœur chante, par BÉRIARD. 18. Le Clown, chanté par BÉRIARD. 19. Le Soir, chanté par ALBERS. 20. Le Cor, chanté par ALBERS.

Seul Appareil qui permet à chacun de reconnaître les voix entendues au théâtre. La supériorité des disques Pathé fonctionnant sans aiguille est écrasante. L'emploi du saphir inusable donne l'absolue vérité de la voix humaine. Quand on a entendu les disques Pathé, il n'est plus possible d'en acheter d'autres. INVENTION NOUVELLE. Diaphragme à membrane de mica indestructible et pointe de saphir extra-fin. L'appareil et les disques sont garantis tels qu'ils sont annoncés. Ils peuvent être rendus dans les huit jours qui suivent la réception s'ils ne conviennent pas. GIRARD & BOITTE, 46, Rue de l'Echiquier, PARIS (Xe). 58 BULLETIN DE SOUSCRIPTION. Je sousigné, déclare acheter à MM. GIRARD & BOITTE, à Paris, l'APPAREIL à DISQUES PATHÉ et la Collection des morceaux choisis sur grands disques double face, c/m, aux conditions énoncées, c'est-à-dire par paiements mensuels de francs, jusqu'à complète liquidation de la somme de francs, prix total. Fait à... le... 191. Nom et Prénoms... Profession ou Qualité... Domicile... Département... Gare... Prière de bien indiquer la profession ou qualité. Prière de remplir le présent bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de: GIRARD & BOITTE, 46, Rue de l'Echiquier, PARIS (Xe).

Concours n° 30 (6 séries)

Chopard le Braconnier

CONQUIEME SÉRIE. Chopard est un des plus terribles braconniers de la Sologne. Connu de tous les gardes et condamné vingt fois, ce professionnel du « collet » et du « panneau » a peine sorti de prison, recommença malhonnêtement sa besogne. Nous vous le montrons, chers amis lecteurs, dans l'exercice de sa coupable industrie; mais le malin braconnier a caché son bulin; à vous de faire fonction de garde-chasse

et de découvrir le gibier qu'il a dissimulé et qui se trouve sur le dessin. Ce concours aura 6 séries. Les solutions devront être établies sur la feuille du journal elle-même et le gibier trouvé entouré d'un trait bien apparent d'encre ou de crayon de couleur. Mais les lecteurs qui ne voudront pas abîmer le numéro du journal pourront faire leurs solutions sur une feuille de papier à décalquer. Tout envoi partiel sera éliminé d'office. Les six solutions devront être adressées à M. Lecoq, à l'Œil de la Police, 75, rue Dareau, Paris. Prière de n'y joindre ni timbres, ni mandats. Toits envois recommandés ou insuffisamment affranchis seront rigoureusement refusés. Indiquer nettement sur l'enveloppe d'envoi le nom ou le numéro du concours.

Il est indispensable d'envoyer avec les six solutions, les six bons de concours qui se trouvent au bas de cette page. LISTE DES PRIX. 1er prix: Cinquante francs en espèces. - 2e prix: Un excellent remontoir en argent contrôlé, pour homme. - 3e et 4e prix: Une ravissante bonbonnière en métal doré et ciselé, avec applique artistique. - 5e au 20e prix: Un beau portefeuille en vrai cuir. - 21e au 40e prix: Une charmante bourse en tissu métallique. - 41e au 52e prix: Un magnifique étui à cigarettes en métal argenté mat. - 53e au 70e prix: Une magnifique barrette en véritable Toledo. - 71e au 100e prix: Une « Marguerite » porte-bonheur.

Abonnements à l'ŒIL DE LA POLICE: FRANCE: 6 francs par an - ÉTRANGER: 8 francs par an. Les Abonnés reçoivent comme Prime gratuite L'AUBERGE ROUGE DE PEYRABAILLE (Ouvrage d'une valeur de 5 francs. Joindre 0 50c pour recevoir franco à domicile.) Adresser les demandes: 76, rue Dareau, Paris.

ŒIL DE LA POLICE CONCOURS N° 30 BON N° 5 CHOPARD LE BRACONNIER. Conserver ce bon et nous le retourner à la date que nous indiquerons.

Nous commencerons très prochainement un grand concours en huit séries: LES 8 QUESTIONS DE L'AVISÉ DÉTECTIVE



FRATRICIDE PAR PITIE. — Le fils d'un professeur de Moscou était désespéré d'assister aux souffrances de son frère atteint d'une grave maladie. Le malade ayant été pris d'une forte crise alors qu'il faisait une promenade en voiture à Berlin, son frère affolé, le tua d'un coup de revolver. ALLEMAGNE.



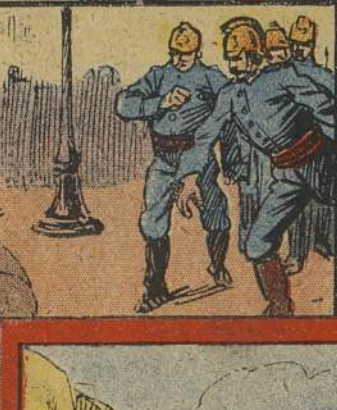
BRULES VIFS. — Un employé faisait encastiquer son parquet par une voisine, la nièce de celle-ci et un apprenti. Au moment où il versait de l'essence de térébenthine dans le récipient, une violente explosion se produisit et le dangereux liquide enflammé tout ce qu'il éclaboussa. L'employé enjamba la fenêtre, et s'abîma, sur le pavé; il eut le crâne fracturé. La voisine enveloppa d'une couverture sa nièce, Yvonne, que les flammes envahissaient, cependant que l'apprenti, véritable torche humaine, se précipitait dans l'escalier, et allait tomber, évanoui, dans la cour. Le commis et l'apprenti ont succombé. MOULINS.



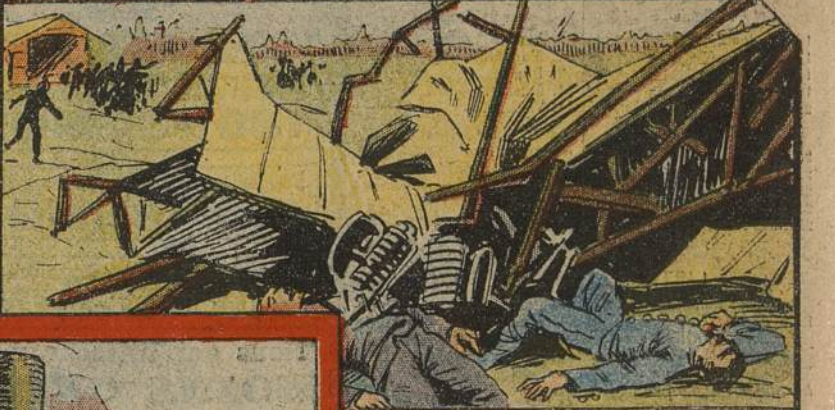
CINQ OUVRIERS ENSEVELIS. — A Gelsenkirchen, cinq ouvriers ont été par suite d'un éboulement ensevelis dans la mine Rheinelle. Deux d'entre eux ont été retirés, morts, des décombres; deux autres sont grièvement blessés; le cinquième n'a que de légères blessures. ALLEMAGNE.



EXPLOIT D'UN FOU. — Malgré le froid excessif, un individu, vêtu seulement d'un caleçon de bain, se baignait dans la fontaine des Naïades, à Rome. Des agents sont accourus, mais l'individu, qui était fou, leur répondait par des cris de: Vive roi! On a eu recours aux pompiers: ceux-ci n'ont pu venir à bout du baigneur qu'après que trois d'entre eux, dans les manœuvres de sauvetage, eurent été blessés. ITALIE.



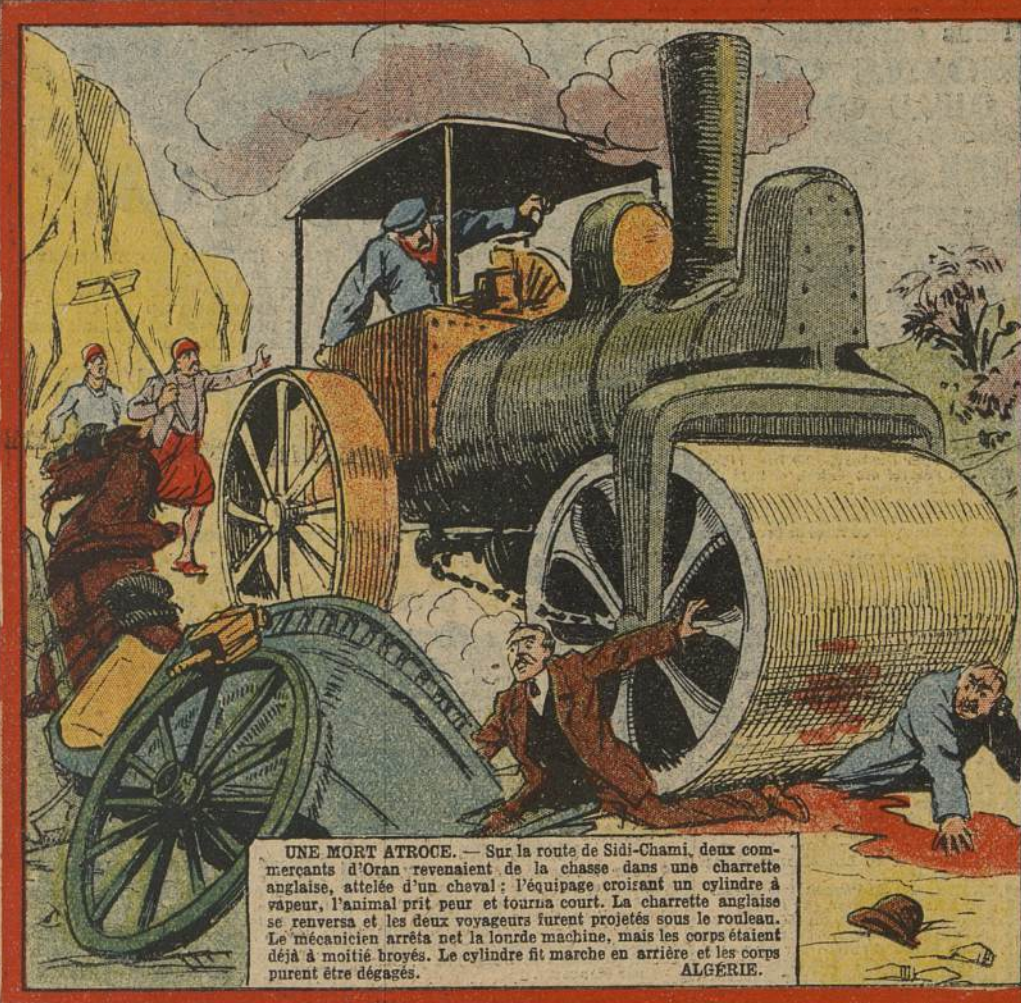
BRULES VIFS. — Un employé faisait encastiquer son parquet par une voisine, la nièce de celle-ci et un apprenti. Au moment où il versait de l'essence de térébenthine dans le récipient, une violente explosion se produisit et le dangereux liquide enflammé tout ce qu'il éclaboussa. L'employé enjamba la fenêtre, et s'abîma, sur le pavé; il eut le crâne fracturé. La voisine enveloppa d'une couverture sa nièce, Yvonne, que les flammes envahissaient, cependant que l'apprenti, véritable torche humaine, se précipitait dans l'escalier, et allait tomber, évanoui, dans la cour. Le commis et l'apprenti ont succombé. MOULINS.



CINQ OUVRIERS ENSEVELIS. — A Gelsenkirchen, cinq ouvriers ont été par suite d'un éboulement ensevelis dans la mine Rheinelle. Deux d'entre eux ont été retirés, morts, des décombres; deux autres sont grièvement blessés; le cinquième n'a que de légères blessures. ALLEMAGNE.



TERRIBLE ACCIDENT. — Voyant sa mère de l'autre côté de la rue, un gamin de six ans qui, en revenant de l'école, passait rue d'Assas, s'élança au milieu de la chaussée. A ce moment, arrivait à une vive allure un taxi-auto. Le chauffeur freina et donna un brusque coup de volant, mais emportée par son élan, l'auto continua sa route, enlevant le pauvre bambin et le précipitant violemment sur le sol. L'enfant ne tarda pas à mourir. PARIS.



UNE MORT ATROCE. — Sur la route de Sidi-Chami, deux commerçants d'Oran revenaient de la chasse dans une charrette anglaise, attelée d'un cheval; l'équipage croisant un cylindre à vapeur, l'animal prit peur et tourna court. La charrette anglaise se renversa et les deux voyageurs furent projetés sous le rouleau. Le mécanicien arrêta net la lourde machine, mais les corps étaient déjà à moitié broyés. Le cylindre fit marche en arrière et les corps purent être dégagés. ALGERIE.

AVIATEUR TUÉ. — En essayant un nouveau biplan avec un soldat du bataillon d'aéroliers, l'ingénieur Cammarota fit une chute terrible. Des soldats se précipitèrent vers les débris de l'appareil: L'ingénieur Cammarota était mort, le crâne ouvert, le visage écrasé et violacé. La cervelle avait giclé de tous côtés. Le soldat respirait encore, mais la poitrine avait été défoncée par le moteur. ITALIE.



UNE ESTRADE S'EFFONDRE. — Une estrade provisoire, élevée dans une salle où se tenait un combat de coqs, s'est effondrée sous le poids d'une centaine de spectateurs. Par un hasard extraordinaire deux personnes seulement ont été blessées. LILLE.



MARINS NOYÉS. — Pendant la tempête, un youyou du contre-torpilleur « Sabretache » qui transportait sept marins et des vivres, chavira. Les marins se cramponnèrent à la coque, en attendant les secours. Mais un quartier-maître et un matelot, lâchés prise, épuisés et se noyèrent. NICE.



DÉCOUVERTE D'UN CRIME. — En 1908 disparaissait à Alicante un des gros propriétaires de la région. En effectuant des fouilles dans une des caves de sa maison, on vient de découvrir le cadavre du disparu qui fut enterré avec la hache qui servit à commettre le crime. Les soupçons se portent sur l'ancien domestique de la victime. ESPAGNE.



UN DRAME ÉTRANGE. — Un homme venait à trois heures du matin à un commissariat de Bruxelles et annonçait qu'il venait de trouver sa femme morte. Il était en état d'ivresse. Sous le corps déjà refroidi, se trouvait un canif ensanglanté, d'assez grande dimension, appartenant au mari. L'enquête continue. BELGIQUE.



LA REVANCHE DU CERF. — Poursuivi par une meute, un cerf se retourna soudain, éventa le cheval d'un piqueur et désarçonna un second piqueur. Se relevant, ce dernier s'élança à la poursuite de l'animal, qui menaçait maintenant les invités. Il réussit à le rejoindre, et, avec une rare adresse, il lui plongea son couteau de chasse dans le flanc. Quoique blessé, le dix-cors se vengea encore sur quelques chiens; puis, épuisé, ilomba pour ne plus se relever. FONTAINEBLEAU.

tué